



Version validée par
l'Assemblée Générale
du 25.06.2026



UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Edito de la Présidente

Chaque année, le rapport d'activité de l'UDAF est l'occasion de prendre du recul, de constater le travail accompli et de se rendre compte du chemin parcouru dans un contexte chaque fois singulier.

Face à un avenir de plus en plus incertain, un contexte de crise devenu permanent, aujourd'hui, nous avons l'impérative nécessité d'adapter nos métiers et notre modèle économique. Ces dernières années, c'est que nous avons su faire pour répondre au mieux aux besoins des familles du département, à leurs nouvelles problématiques, là où elles résident.

Ce rapport d'activité illustre bien qui nous sommes et ce qui fait notre spécificité : la relation humaine et l'engagement des bénévoles et des professionnels. Nos services existent parce qu'il y a des besoins, mais ils existent aussi par la loi et par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Nous avons reçu de la Nation une mission claire : défendre les intérêts matériels et moraux des familles et des personnes les plus vulnérables. Ce que nous portons n'est pas seulement une prestation, c'est un engagement éthique : accompagner et protéger des personnes qui sans nous, seraient seules face à des décisions lourdes, à des risques d'abus, à des ruptures de parcours.

Au fil des pages vous pourrez mesurer concrètement en adéquation avec nos valeurs, la richesse de nos activités, témoins d'un savoir-faire acquis et capitalisé depuis 80 ans, la richesse de nos partenariats et l'inscription dans un réseau délibérément tourné vers l'avenir.

Je tiens à remercier ici particulièrement, l'ensemble des équipes de l'UDAF, qui depuis plusieurs années ont su adapter leurs pratiques professionnelles à l'exercice de métiers de plus en plus difficiles et exigeants et à saluer le dynamisme de leurs actions. Je tiens également à remercier la Directrice Générale et son équipe d'encadrement pour ses éclairages et son accompagnement dans les prises de décisions du Conseil d'Administration.

Enfin, je tiens à remercier également l'ensemble du Conseil d'Administration pour son efficacité et sa perspicacité dans la gestion de dossiers difficiles, mais aussi pour sa représentation politique auprès de nos partenaires et des instances dans lesquelles nous siégeons, gage de notre crédibilité auprès des pouvoirs publics.

Monique DUPUY ADISSON
Présidente de l'UDAF des Hautes-Pyrénées





Message de la Directrice générale

L'année écoulée s'inscrit dans un environnement particulièrement exigeant pour les associations, marqué par des tensions économiques durables et une transformation profonde des politiques publiques.

Dans ce contexte, la question de la soutenabilité de nos modèles d'action s'impose avec force. Elle nous oblige à interroger en permanence nos priorités, à ajuster nos organisations, et à assumer des choix parfois complexes.

Ces arbitrages engagent à la fois la pérennité de notre association, la qualité des réponses apportées aux familles, et les conditions d'exercice des professionnels et des bénévoles qui la font vivre.

Ils nécessitent une approche à la fois rigoureuse et engagée, fidèle à notre mission d'intérêt général.

Dans ce cadre, mon rôle de Directrice générale s'inscrit à l'interface de plusieurs responsabilités.

Accompagner la gouvernance, d'abord, dans la définition et la sécurisation des orientations stratégiques. Cela implique d'apporter des éléments d'analyse, d'anticipation et de mise en perspective, dans un environnement incertain où les décisions doivent concilier ambition et réalisme.

Mettre en œuvre, ensuite, ces orientations. Avec l'équipe de direction et l'ensemble de l'encadrement, nous avons poursuivi un travail structurant autour du projet de direction et des projets de services. Cette dynamique vise à garantir la cohérence de notre action, à renforcer notre efficacité collective et à adapter nos modalités d'intervention aux évolutions des besoins.

L'année a été, à ce titre, particulièrement structurante.

L'ouverture de l'Espace Rencontre constitue une étape importante dans le développement de notre offre de service aux familles. Elle vient répondre à des besoins identifiés sur le territoire, en apportant un cadre sécurisé et médiatisé pour le maintien des liens familiaux.

Parallèlement, **nous avons engagé la préfiguration du dispositif France Services, en articulation avec la Maison des Familles et nos actions itinérantes.** Ce projet traduit notre volonté de renforcer l'accès aux droits, au plus près des publics, en développant des modalités d'intervention souples, coordonnées et complémentaires.

Enfin, l'élaboration de notre stratégie immobilière marque un tournant structurant pour l'UDAF 65. Le projet de regroupement de nos activités sur un site adapté à nos missions, pensé en cohérence avec notre organisation, vise à améliorer l'accueil des usagers, les conditions de travail des équipes et la lisibilité de notre action. **Il constitue un levier majeur d'efficience et de projection à moyen et long terme.**

Ces projets illustrent notre capacité à agir, malgré les contraintes, en mobilisant des leviers de résilience essentiels.

La coopération, d'abord, renforcée à travers de nouvelles conventions et des projets partagés avec nos partenaires. Dans un contexte de ressources limitées, cette logique partenariale est devenue indispensable pour construire des réponses adaptées et durables.

La transversalité, ensuite, en interne, par le décloisonnement des services, le croisement des expertises et l'implication conjointe des salariés et des bénévoles. Cette approche permet de mieux appréhender la complexité des situations et d'enrichir nos pratiques professionnelles.

Enfin, l'inscription de l'UDAF 65 dans son réseau constitue un appui déterminant. L'UNAF et l'URAF Occitanie offrent des ressources précieuses en termes d'expertise, de partage d'expériences et de représentation. Elles renforcent notre capacité à anticiper les évolutions du secteur et à sécuriser nos actions.

Dans ce contexte exigeant, l'UDAF 65 poursuit son engagement avec détermination. Elle le fait en assumant la complexité des choix, en affirmant ses priorités, et en s'appuyant sur la mobilisation de ses équipes et de ses bénévoles, que je tiens à remercier sincèrement.

C'est collectivement que nous continuerons à faire vivre notre projet associatif, en conjuguant responsabilité, innovation et solidarité, au service des familles et des personnes accompagnées.

Najette TOUAHRIA,
Directrice Générale

Sommaire

A propos de nous
P.8

Les chiffres clés
P.9

1

Représenter, défendre
et promouvoir les
familles
P. 10

2

Les services aux
familles
P.17

3

Protéger les personnes
et les familles

- Protection juridique
des majeurs
- Aide à la gestion du
budget familial

P.31

4

Accompagner les
personnes vulnérables
par le logement
P.38

5

Organisation interne
des services de l'Udaf
P.53



A propos de nous



Représenter les familles

Il s'agit de la première des 4 missions légales confiées par l'Etat au réseau des UDAF par l'ordonnance du 3 mars 1945. L'UDAF des Hautes-Pyrénées représente officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles du département, notamment en proposant ou en nommant des représentants familiaux dans différents organismes institués par l'Etat (Conseils, Organismes, Assemblées...).

Les familles du département sont regroupées au sein des 50 associations qui adhèrent à l'UDAF des Hautes-Pyrénées. Ces familles sont françaises, étrangères, recomposées, monoparentales, adoptantes, rurales, urbaines... Leurs enfants sont mineurs ou majeurs, jumeaux, triplés et plus, en situation de handicap ou en difficulté.

Toutes ces associations partagent leurs expériences et permettent à l'UDAF d'être entendue dans le cadre de ses différents mandats de représentation.

A la fois au cœur des problèmes familiaux et proche des centres de décisions relatives aux familles, l'UDAF est un acteur social incontournable du département, notamment en ce qui concerne la réalité du quotidien des familles.



Développer des réponses adaptées aux besoins des familles

L'UDAF 65 assure la gestion de différents services d'intérêt familial tels que la gestion des mesures de protection des majeurs protégés, l'aide à la gestion du budget familial, l'accompagnement social lié au logement, l'information et le soutien aux tuteurs familiaux, le conseil et l'accompagnement budgétaire, l'accompagnement des saisonniers, la médiation familiale, la médaille de l'enfance et de la famille et le conseil et l'accompagnement numérique.

Soutenir et accompagner les associations adhérentes, faire vivre, animer, soutenir et développer le réseau des associations adhérentes de l'UDAF des Hautes-Pyrénées constitue l'une de nos priorités.

Cela permet de créer des synergies au sein de notre réseau pour initier et mener conjointement des actions au service des familles.



Réfléchir et informer pour améliorer l'environnement familial

Sur la base de ses représentations, des professionnels et des associations qui la composent, l'UDAF 65 est mobilisée, agit et informe sur des sujets tels que la protection des personnes, le droit de la famille, l'éthique, l'éducation, la parentalité, la solidarité intergénérationnelle, la vie quotidienne, l'habitat et le cadre de vie, les nouvelles technologies et la communication...



L'UDAF des Hautes-Pyrénées : Acteur d'un réseau national

L'UDAF des Hautes-Pyrénées fait partie d'un réseau national composé de 114 structures territoriales :

- 99 UDAF (départemental) ;
- 13 URAF (régional) ;
- L'UNAF (national).

L'UDAF 65 adhère à l'URAF Occitanie, elle est agréée par l'UNAF.

Les chiffres clés 2025



80 ans

D'EXISTENCE



1 039 h

DE BÉNÉVOLAT



31

BÉNÉVOLES



3 382

FAMILLES
ADHÉRENTES



49

ASSOCIATIONS
ADHÉRENTES



25

ACTIVITÉS ET
SERVICES



2074

ENFANTS
CONCERNÉS



2941

PERSONNES
ACCOMPAGNÉES



77

COLLABORATEURS



30

PARTENARIATS



69

SALARIES FORMÉS



1

REPRESENTER,
DEFENDRE
ET PROMOUVOIR LES
FAMILLES

Les associations et les mouvements familiaux

L'UDAF 65 représente **3 382** familles adhérentes et **5 461** suffrages.
Au 31 décembre 2025, l'UDAF 65 fédère **49 associations**, dont 11 mouvements familiaux :



5 Mouvements à Recrutement Général :



Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques

338 adhérents
990 suffrages



Fédération des Familles Rurales

342 adhérents
843 suffrages



Fédération des Familles de France

5 adhérents
11 suffrages



Fédération des Associations Familiales Catholiques

32 adhérents
114 suffrages



Confédération Syndicales des Familles

312 adhérents
650 suffrages



6 Mouvements à Recrutement Spécifique :

De type Monoparental :

Association des Veuves Civiles

9 adhérents
9 suffrages



De type Educatif ou Professionnel :



Fédération Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

1 367 adhérents
2 081 suffrages

De type Social :



Jumeaux et Plus

41 adhérents
185 suffrages



Enfance et Famille d'Adoption

23 adhérents
56 suffrages



Union Nationale des Familles et Amis de Personnes malades, Handicapées Psychique

52 adhérents
101 suffrages



Association des Paralysés de France Handicap

113 adhérents
229 suffrages



1 Association non fédérée :



Trait d'Union Aïdants - Aïdés Sud

116 adhérents
192 suffrages



1 Organisme Associé :

- SOS Victime de la route 65

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Aller vers les associations familiales adhérentes afin d'améliorer la dynamique du réseau
- Recruter de nouvelles associations familiales

La Représentation Familiale

L'UDAF 65 intervient auprès des pouvoirs publics (Etat, parlementaires, conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.



24 représentants

au sein de différentes instances départementales



19 représentants

présents dans les CCAS des Hautes-Pyrénées



66 mandats de représentation

dans les instances départementales

En 2025,
322 heures de
bénévolat pour
les instances
externes

Représentations familiales externes

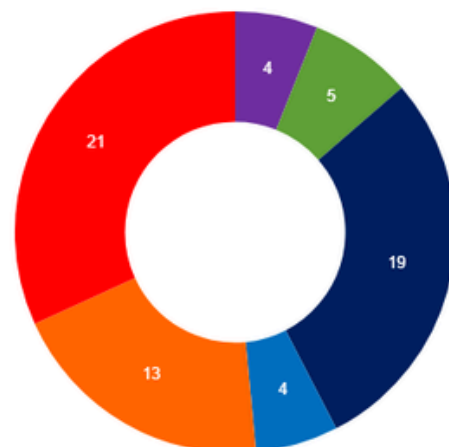
Pôles d'études

- Cohésion sociale - Vulnérabilité
- Consommation - Budget - Economie - ESS
- Logement - Environnement - Transport
- Parentalité - Enfance - Education
- Prestations - Droits des familles
- Santé - Handicap - Vieillesse

Représentants



Instances de représentation



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Communiquer sur le rôle de l'UDAF et ses missions de défense des familles
- Amélioration des modalités de suivi des représentations familiales
- Animer le réseau des représentants familiaux en proposant des formations et rencontres régulières

Le Conseil d'Administration

L'UDAF 65 est une Institution loi 1901 reconnue d'utilité publique dont les statuts sont définis par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Elle est composée d'associations familiales et de fédérations ayant leur siège social dans le département des Hautes-Pyrénées.

L'UDAF 65 est gérée par un Conseil d'Administration dont les membres sont issus des associations familiales adhérentes.

Monique DUPUY ADISSON
Présidente
Familles Laïques

Espérance ALVAREZ
Trésorière
Familles Laïques

Hubert GOETZ
Trésorier adjoint
Familles Laïques

Marie-France DUPONT
Secrétaire
ADMR

Monique LEROUX
Secrétaire adjointe
Famille Rurales

Louis SARRAMEA
Membre du Bureau
Familles de France

Janine ABADIE
Administratrice
FAVEC

Florence BARTECOY MARQUE
Administratrice
ADMR

Ahlam EL RAFIKI
Administratrice
Familles Laïques

Isabelle FOURQUET MASER
Administratrice
Familles Rurales

Micheline GOUA DE BAIX
Administratrice
CSF

Marie Pauline GRESILLON
Administratrice
UNAFAM

Françoise HERNANDEZ
Administratrice
CSF

Monique JACOMET
Administratrice
Familles de France

Odile LE GALLIOTTE
Administratrice
APF France Handicap

Michèle MARIN
Administratrice
ADMR

Marie-Hélène ROUSSE
Administratrice
ADMR

Christiane SENTAGNE
Administratrice
Familles Rurales

Sébastien TESTA
Administrateur
EFA



En 2025,
717 heures de
bénévolat pour
les instances
internes

Le Service Institution Familiale

• Vie statutaire



Le public concerné :

Le service institution familiale est un service qui s'adresse essentiellement aux bénévoles de l'UDAF 65. Sont donc concernés par ce service :

- Les membres du conseil d'administration ;
- Les présidents et présidentes des associations adhérentes et leurs adhérents ;
- Les représentants familiaux.

Cependant, compte tenu de certaines activités, ce service peut également s'adresser à tout public.

Les missions du service Institution Familiale

Au quotidien, le Service Institution Familiale est chargé :

- D'organiser les réunions statutaires, les assemblées générales, les colloques, les commissions et d'organiser le suivi administratif de l'association.

Le service est également chargé :

- De répondre aux sollicitations de l'UNAF sur le plan administratif et politique ;
- D'accompagner les associations de l'Union en restant à l'écoute des militants familiaux et en les aidant dans leurs missions de représentants familiaux ;
- D'organiser les formations des représentants et des bénévoles.

Les chiffres clés de l'Institution Familiale

En 2025 :

- 6 Conseils d'Administration
- 5 Consultations dématérialisées du CA
- 6 Réunions de Bureau
- 4 Commissions de contrôle
- 5 Commissions Journées régionales - 80 ans UDAF
- 1 Assemblée générale électorale
- 1 Conférence des mouvements

La vie du Réseau UNAF-UDAF-URAF

UNAF et Représentations nationales:

La Présidente de l'UDAF est conviée aux Assemblées Générales de l'UNAF avec une voix délibérative.

L'UNAF organise régulièrement des rencontres Présidents/Directeurs d'UDAF et des groupes de travail auxquels sont invités les administrateurs et les salariés de l'UDAF 65.

URAF Occitanie et Représentations régionales :

La Présidente et la Trésorière de l'UDAF 65 siègent au conseil d'administration de l'URAF Occitanie. A ce titre, elles sont invitées aux réunions du conseil d'administration de l'URAF. La Directrice y est également conviée. Les présidents et directeurs d'UDAF de la région sont membres de l'assemblée générale de l'URAF.

L'URAF organise chaque année, avec l'appui d'une UDAF de la région, les Journées Régionales sur un thème défini. Y participent les présidents et directeurs d'UDAF mais également les bénévoles et salariés intéressés par le thème choisi. En 2025, elles se sont déroulées dans les Hautes-Pyrénées sur le thème "Les représentants familiaux en Occitanie : des experts pour faire vivre la démocratie".

Les temps forts de l'année

- Journées régionales et 80 ans de l'UDAF 65 :

En 2025, l'UDAF 65 a célébré ses 80 ans dans le cadre des Journées Régionales co-organisées avec l'URAF Occitanie, les 10 et 11 octobre à Cauterets, rassemblant près de 140 participants autour d'un moment fédérateur alliant réflexion stratégique, engagement collectif et reconnaissance. Portées par les interventions des représentants du réseau UNAF-UDAF-URAF et des institutions locales, ces journées ont réaffirmé la place essentielle de la représentation familiale dans le dialogue démocratique et l'action publique, tout en mettant en avant l'expertise de terrain qui caractérise notre réseau. Les tables rondes comme les ateliers collaboratifs ont permis d'explorer les enjeux d'avenir : mobilisation et montée en compétences des représentants familiaux, renforcement de la coopération entre bénévoles et salariés, et construction de plaidoyers communs au service de toutes les familles. Marquées par des temps symboliques de remise de médailles du mérite familial à des salariés et à des bénévoles, ces rencontres ont illustré la force de l'engagement individuel et collectif, et confirmé la capacité de l'UDAF 65 et de l'URAF Occitanie à porter ensemble des dynamiques régionales ambitieuses, fondées sur la solidarité, la proximité et l'intérêt général.



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Accompagner les associations membres à s'approprier les outils mis à leur disposition et les fédérer autour des temps forts de la vie associative.
- Continuer la mise en oeuvre du plan d'actions correctives suite à l'audit de l'UNAF.
- Accompagner et soutenir les bénévoles dans leurs missions.

UDAF DES HAUTES-PYRÉNÉES
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Le Service Institution Familiale

• Actions familiales



Parrainage/marrainage - mentorat

Le parrainage-marrainage et le mentorat s'inscrivent dans la dynamique actuelle des nouvelles formes de soutien à la parentalité et d'accompagnement à l'insertion des jeunes. Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, au titre de la stratégie protection de l'enfance soutenu par l'Etat, avec le concours de l'UDAF 65, a entrepris de mettre en place ces actions pour les enfants, les jeunes et les familles de notre département. Pour ce faire, l'UDAF 65 s'appuie sur ses associations adhérentes, présentes en ville mais aussi en milieu rural, afin de mettre en place les projets de parrainage-marrainage et mentorat.

En 2025, le parrainage-marrainage et le mentorat se sont inscrits dans une année de transition essentielle pour renforcer les nouvelles formes de soutien à la parentalité et d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie. Une réflexion approfondie a été menée afin d'identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre effective du parrainage sur le territoire.

Colos apprenantes

Comme les années précédentes, l'UDAF a participé activement à la mise en place des Colos Apprenantes en lien avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ainsi l'UDAF a proposé une plateforme permettant l'inscription des enfants et aux jeunes du département (entre 3 ans et 17 ans) sur des séjours labellisés « Colos apprenantes ».

Les publics visés par cette action sont :

- Les enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Les enfants et jeunes en zones rurales
- Les jeunes issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, enfants en décrochage scolaire, et les mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Menée en partenariat avec le Conseil Départemental 65 et les services de l'Etat, cette action a permis à l'UDAF de financer, via sa plateforme, les séjours de **67 enfants** issus de tout le département pendant les vacances d'été 2025.



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Continuer à proposer des actions en lien avec les réalités familiales
- Continuer le développement de l'action parrainage-mentorat
- Communiquer plus largement sur la médaille de l'enfance et des familles
- Développer le groupe d'expression pour les parents

La médaille de l'Enfance et des Familles

L'UDAF 65 assure le secrétariat de la médaille de l'Enfance et des Familles. Cette médaille est un titre honorifique qui récompense les personnes qui ont :

- Elevé dignement au moins quatre enfants français ;
- Elevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique difficile ;
- Elevé seul(e)s, au décès de leurs parents, pendant au moins deux ans un ou plusieurs de leurs frères et sœurs ;
- Elevé seul(e)s pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins
- Elevé seul(e)s, en étant veuves et veufs de guerre ou d'acte de terrorisme, un ou des enfants du fait du décès de leur conjoint ;
- Dédié leur vie professionnelle ou action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile ;
- Rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits.

En 2025, l'UDAF n'a reçu aucune demande.

Groupe d'Expression pour les parents d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance

En 2025, le dispositif de groupe d'expression destiné aux parents dont les enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance n'a pas été reconduit sous sa forme opérationnelle. Cette année a plutôt été consacrée à **une phase de réflexion et d'ajustement, afin d'identifier les leviers permettant de renforcer et de sécuriser la participation des parents dans ce cadre**. Cette période de consolidation a permis de poser les bases d'une participation parentale plus accessible, mieux accompagnée et davantage structurée en vue d'une reprise effective du dispositif dans des conditions optimales.

Le Service Communication

Les objectifs de la communication

Tout au long de l'année 2025, l'UDAF a communiqué avec l'objectif d'informer les familles, faire connaître ses services et ses prises de positions. Elle a également proposé un accompagnement à la communication à ses associations adhérentes qui sont un véritable relai auprès des familles du département.

L'objectif du service communication est également de favoriser les liens entre les différents services et/ou entre les salariés, les bénévoles et les familles.

Le service communication travaille en étroite collaboration avec tous les services de l'UDAF et avec le service communication de l'UNAF, tête de réseau nationale. En effet, l'UNAF pour faire réseau avec les UDAF et les URAF dispose d'une charte graphique commune et propose des kits de communication à adapter en fonction des besoins et des territoires. La Présidente, la Directrice et la référente communication de l'UDAF 65 participent également aux temps de travail en lien avec le plan de communication national, animés par l'UNAF tout au long de l'année.



Les chiffres clés de la communication

En 2025 :

- **7** articles parus dans la lettre UNAF et **8** articles de presse locale
- **112** posts LinkedIn : **929** abonnés dont **241 nouveaux**
- **58** publications Facebook : **266** abonnés dont **34 nouveaux**
- **3** événements de notoriété : forum des associations, 80 ans de l'UDAF 65, Salon du Chocolat

Notre présence en ligne :

L'UDAF développe sa visibilité numérique afin de mieux faire connaître ses missions et ses actions. Pour cela, nous disposons de plusieurs supports en ligne :

- **Le site internet de l'UDAF 65** : vitrine de l'ensemble de nos dispositifs et services.
- **Un site dédié à la Maison du travail Saisonnier** pour une communication plus ciblée.
- **Une page LinkedIn** destinée à valoriser nos actions, renforcer notre réseau professionnel et relayer notre actualité.
- **Une page Facebook UDAF 65**, accompagnée de **pages spécifiques pour les services Maison du Travail Saisonnier et Maison de la Famille itinérante** qui permettent de communiquer auprès du grand public et auprès de nos partenaires locaux.

Cette présence en ligne contribue à renforcer notre communication, élargir notre audience, et à favoriser l'accès à l'information pour tous.



Les temps forts de l'année

Participation au salon du Chocolat et des douceurs à Tarbes

L'UDAF a participé au Salon du Chocolat et des douceurs 2025, sur invitation du Lions Club Tarbes Adour. Cet événement a été une belle occasion de présenter l'Espace Rencontre, lauréat des projets proposés, et de mettre en avant les actions menées au service des familles. Nous remercions chaleureusement le Lions Club Tarbes Adour leur confiance et le soutien financier apporté au projet, qui contribue concrètement à son déploiement.

80 ans de l'UDAF 65

En 2025, l'UDAF des Hautes-Pyrénées a célébré ses 80 ans d'engagement auprès des familles, un cap important qui a mis en valeur la continuité, la solidité et l'évolution de son action depuis sa création. Cette célébration a permis de rappeler la place centrale de l'association sur le territoire, son rôle dans l'accompagnement des familles et sa capacité à faire vivre un réseau mobilisé autour de valeurs de solidarité, de proximité et d'utilité sociale. Ce temps fort a également été l'occasion de valoriser l'implication des équipes et bénévoles, de renforcer la visibilité de l'UDAF 65 et d'affirmer sa volonté de poursuivre son développement pour répondre aux besoins des familles d'aujourd'hui et de demain.



Participation au Forum des associations de Tarbes 2025

En septembre 2025, l'UDAF 65 a participé au Forum des Associations de Tarbes. Plusieurs administrateurs de l'UDAF étaient présents pour valoriser le rôle de l'institution et des représentations familiales. Cet événement a été une belle opportunité de renforcer et sensibiliser à l'importance du soutien familial et associatif.



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Participation au Forum des associations de Tarbes.
- Participation à l'opération "Merci pour les familles".
- Mise à jour continu du site internet de l'UDAF 65.
- Réflexion autour de nouvelles méthodes de communication interne.



FAMILY

2

**LES SERVICES AUX
FAMILLES**

Lieu de soutien à la parentalité

• Maison de la Famille (MDF)



Le public concerné :

La Maison de la Famille est un lieu ressource « hybride » pour les familles qui regroupe au sein d'un même espace plusieurs types d'offres et de propositions pour répondre à leurs besoins exprimés

Un lieu-ressource pour les familles

L'année 2025 marque la fin de la phase de préfiguration et l'ouverture opérationnelle de la **Maison de la Famille de l'UDAF 65**. Ce lieu unique rassemble, au sein d'un même espace, l'ensemble des services destinés aux familles. À cette occasion, le Point Info Famille a été intégré à la Maison de la Famille, renforçant ainsi son rôle de porte d'entrée pour l'accueil, l'information et l'orientation des parents et des enfants.

Conçue comme un tiers-lieu familial, la Maison de la Famille offre un espace repéré, accessible et ouvert à tous, où les familles peuvent trouver écoute, ressources, accompagnement professionnel et actions de soutien à la parentalité adaptées à leurs besoins.

La Maison de la Famille regroupe au même endroit les actions familiales de l'UDAF et celles des associations familiales du département. Elle constitue un tiers lieu familial, hybride, pensé pour répondre à la diversité des situations vécues par les familles. Elle remplit quatre missions principales :

- Informer et accompagner les familles sur leurs droits, leurs démarches et leurs besoins du quotidien (logement, santé, handicap, parentalité, prestations...).
- Partager des ressources éducatives, culturelles et numériques.
- Offrir un espace d'échanges et de rencontres, favorisant le soutien à la parentalité.
- Proposer un accompagnement professionnel adapté et orienter vers les partenaires compétents.

Des actions variées en réponse aux besoins des familles

En 2025, la Maison de la Famille a renforcé son rôle de lieu-ressource en proposant des actions variées et accessibles pour accompagner les parents, les enfants et les aidants. Grâce à des partenariats étendus, elle a développé des initiatives concrètes en matière de parentalité, d'accès à la culture, d'inclusion et de solidarité, répondant ainsi aux besoins exprimés par les familles du territoire. Les actions de soutien à la parentalité proposées :

- Ateliers "Parents, Parlons Numérique"
- Ateliers PAPOTO : Atelier qui constituent des espaces d'échanges permettant de travailler la communication, les émotions, la coopération et l'expression des besoins au sein de la famille.
- Groupes d'expression pour les parents : Espace sécurisé permet aux parents de participer à l'amélioration de la qualité du service qui leur est proposé
- Accès à la culture et promotion de la lecture avec le renouvellement de la Charte Premières Pages et la participation à la journée interprofessionnelle et le dispositif Lire et Faire Lire
- Parrainage de proximité : Ce dispositif vise à créer des liens entre des bénévoles et des enfants du territoire.

La Maison de la Famille s'inscrit pleinement dans les dynamiques territoriales en renforçant sa présence au sein des dispositifs locaux et en développant des projets structurants. L'UDAF 65 a notamment intégré des **actions au sein du Village des Solutions porté par l'AFPA**, permettant de mieux prendre en compte la situation des familles engagées dans un parcours d'insertion, de proposer des ressources autour de la parentalité et du quotidien, et de renforcer la coopération entre acteurs sociaux, de l'emploi et de la formation. Parallèlement, la Maison de la Famille participe activement aux CTG et travaille en partenariat avec les réseaux REAPP, les centres sociaux, les communes et de nombreuses associations familiales. Cette dynamique partenariale, incluant notamment Parent'illages, Pause Brindille, le CIDFF et l'AFPA, permet de **coconstruire des actions de proximité et de répondre de manière coordonnée aux besoins repérés sur le territoire**.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Développer de nouveaux partenariats, notamment à travers le CTG d'Aureilhan
- Mettre en place un groupe de parole pour enfants de parents séparés en articulation avec l'Espace Rencontre.
- Poursuivre les actions de parentalité numérique.
- Renforcer le dispositif PAPOTO.
- Déménagement dans un local plus adapté sur le quartier de Laubadère.
- Poursuivre le développement du parrainage de proximité.
- Relancer le groupe d'expression pour les parents afin de favoriser la participation des personnes.



En 2025, l'UDAF a candidaté à l'AMI lancé par Solinum pour le portage du déploiement de la plateforme Soliguide sur le département.

Fort de son expertise reconnue en matière d'accueil, d'information et d'orientation des publics fragiles, ainsi que de son rôle structurant dans l'animation du réseau d'acteurs sociaux, l'UDAF 65 a été désignée lauréate de cet appel à projets. Cette reconnaissance vient conforter notre engagement en faveur de l'accès aux droits, de la lutte contre le non-recours et du renforcement de la coordination des acteurs de la solidarité. Le déploiement de Soliguide dans les Hautes-Pyrénées constitue ainsi un levier stratégique au service des familles et des personnes en situation de vulnérabilité, en cohérence avec les missions de service d'intérêt familial portées par l'UDAF 65.

Lieu de soutien à la parentalité

- **Maison de la Famille Itinérante (MDFI)**



Le public concerné :

La Maison de la Famille itinérante est un lieu ressource « hybride », mobile et de proximité, offrant aux familles un point d'appui unique regroupant information accompagnement, soutien à la parentalité orientation, en réponse à leurs besoins identifiés et exprimés.

Objectifs de la Maison de la Famille itinérante

La Maison de la Famille Itinérante (MDFI) est un service innovant co-piloté par l'UDAF, la CAF, la MSA, la CPAM et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du Schéma de développement de Services aux Familles.

La MDFI s'inscrit dans une démarche de coopération territoriale et de mutualisation des ressources existantes qui regroupe une offre cohérente de services autour de la parentalité, de l'inclusion numérique et de l'accès aux droits afin d'apporter une réponse globale à l'ensemble des familles. Elle participe à lutter contre le non-recours, la non-demande et la non-effectivité des droits des personnes les plus éloignées des services.

Ce service se déploie sous forme d'expérimentation depuis mars 2024.

L'année 2025 a marqué une étape décisive pour la MDFI, qui s'est affirmée comme un acteur clé de l'accès aux droits, du soutien à la parentalité et de l'inclusion numérique dans les territoires ruraux. Après une phase expérimentale en 2024, le dispositif a connu une structuration renforcée : inauguration d'un nouveau véhicule, élargissement des partenariats, ajustement des tournées et lancement de projets innovants tels que la Garderie Solidaire Inclusive et le Café des Aidants.

Au regard des évolutions constatées en 2025, la MDFI dans ses actions, reflète cette nouvelle dynamique pour répondre plus largement aux besoins des familles :

- Renforcer l'identification de la MDFI comme un espace ressource global pour les familles (visibilité, Mois des Familles).
- Proposer un accompagnement complet et adapté aux besoins des familles (accès aux droits, inclusion numérique, actions partenariales).
- Créer une dynamique d'animation sociale autour de la MDFI (ateliers, temps conviviaux).
- Préfigurer et soutenir des projets innovants pour le territoire (Garderie Solidaire Inclusive).
- Optimiser la couverture territoriale et l'efficacité des tournées (ajustement des lieux, régularité).

Évolution des lieux de permanences

En 2025, la MDFI a adapté son organisation pour optimiser la couverture territoriale et répondre aux besoins exprimés par les familles et les élus locaux. Cette évolution s'est traduite par :

- Une analyse de la fréquentation des sites pour ajuster les tournées.
- La suspension des permanences peu fréquentées (Mazerolles, Artalens) afin de concentrer les ressources sur des zones à fort potentiel.
- L'ouverture de nouvelles communes (Fontrailles sur la CCPTM, Estaing sur la CCPVG) pour couvrir des zones enclavées et renforcer la proximité.
- Le maintien d'une logique de concertation avec les élus et les référents CTG pour garantir l'adhésion locale et la pertinence des lieux choisis.

Ces ajustements visent une optimisation stratégique des tournées ainsi qu'une augmentation de la fréquentation sur les sites à forte visibilité. L'objectif étant aussi de renforcer la dynamique partenariale, avec des partenaires qui s'impliquent davantage sur les lieux les plus fréquentés.

Les chiffres clés de la MDFI

En 2025 :

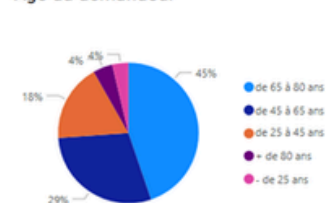
- 134 accompagnements
- 80 % des demandes liées à un recours aux droits.
- 9,5/10 : moyenne de satisfaction du service rendu
- 9,6/10 : moyenne de recommandation du service auprès d'un tiers
- 169 permanences assurées :
 - 96 sur la CCPTM
 - 73 sur la CCPVG

Partenariats et coopération territoriale

En 2025, la MDFI a renforcé une dynamique partenariale structurante qui dépasse la simple présence d'acteurs en permanence et devient un levier majeur d'animation sociale et d'augmentation de la fréquentation. Grâce à la diversité des partenaires mobilisés, les permanences se sont enrichies d'ateliers, de temps conviviaux et de sensibilisations sur des thématiques variées (santé, logement, parentalité, emploi, numérique, égalité). Cette mobilisation élargit la visibilité du service via les réseaux propres à chaque structure et attire de nouveaux publics. Ces coopérations préfigurent désormais une véritable démarche de co-construction d'actions régulières et ciblées, fondées sur les besoins identifiés des familles, avec des acteurs tels que l'AGIRC-ARRCO, la CPAM, le nouveau planning familial, le CIDFF, la Communauté 360 ou Parent'illages.



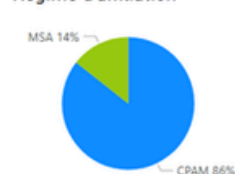
Age du demandeur



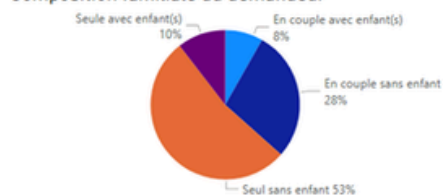
Catégorie socioprofessionnelle du demandeur



Régime d'affiliation



Composition familiale du demandeur



Personne concernée par la demande



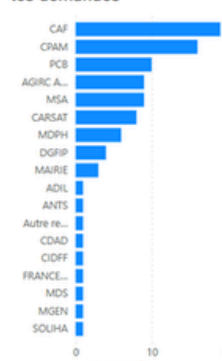
Types de demandes CCPTM



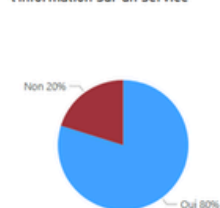
Types de demandes CCPVG



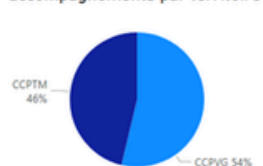
Organismes concernés par les demandes



L'accompagnement a permis à la personne d'accéder à un droit ou à l'information sur un service



Répartition des accompagnements par territoire



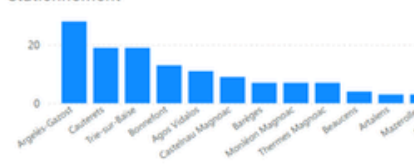
Commune de résidence des personnes accompagnées sur la CCPTM



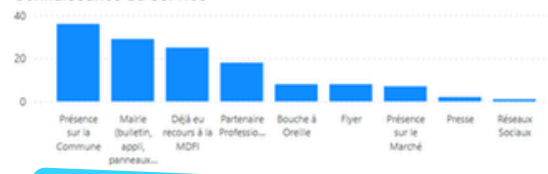
Commune de résidence des personnes accompagnées sur la CCPVG



Répartition des accompagnements par commune de stationnement



Connaissance du service



Les temps forts de l'année

- **Participation au Mois des Familles** : Organisation d'ateliers et animations itinérantes. Cela a renforcé la visibilité, favorisé des échanges conviviaux entre familles et acteurs locaux, et confirmé la MDFI comme un espace mobile d'animation sociale au-delà de l'accès aux droits.
- **Inauguration de la MDFI à Argeles Gazost.**
- **Projet de Garderie Solidaire** : Diagnostic pour étudier l'opportunité de développement d'une garderie solidaire sur la CCPTM, démarche qui vise à compléter l'offre parentale du territoire et à positionner la MDFI comme un acteur clé du Schéma Départemental des Services aux Familles.
- **Journées des aidants** : Animation d'un Café des Aidants dans la MDFI, en partenariat avec Trait d'Union Aidants Aidés Sud.
- **Projet éditorial innovant** : Le consortium a lancé, avec Arcane 17, un projet éditorial pour raconter l'aventure de la MDFI sous forme de carnet de bord. Témoignages, photos et récits de tournée y dévoilent l'impact humain et territorial du dispositif.
- **Une mesure d'impact renforcée** : Développement d'une évaluation structurée via Impact Track afin de mesurer son impact social.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- **Stabilisation et pérennisation du service** : Consolidation des tournées sur les secteurs les plus fréquentés, ajustements avec les élus, formalisation des partenariats et renforcement de l'évaluation pour mesurer l'impact et la satisfaction des familles.
- **Actions partenariales renforcées** : Déploiement d'actions co-construites autour de la parentalité, de l'inclusion numérique et du repérage des jeunes aidants.
- **Partenariats santé avec la CPAM** : Calendrier d'ateliers réguliers sur les droits à la santé, la prévention et la vaccination, ainsi qu'une expérimentation « santé et numérique » pour accompagner les familles sur les services en ligne.
- **Animation sociale et visibilité** : Présence accrue sur les événements territoriaux et développement de nouveaux supports de communication pour affirmer la MDFI comme un service innovant et durable.



Le public concerné :

Lire et Faire Lire est un programme national appelant des bénévoles de plus de 50 ans à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Il ne s'agit ni de soutien scolaire ni d'apprentissage. Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte.

Les objectifs Lire et Faire Lire

Lire et Faire Lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature. Des séances de lecture sont organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. Cette action culturelle accompagne les enfants dans leur apprentissage de la lecture.

Mis en œuvre conjointement avec la Ligue de l'Enseignement et l'UNAF sur l'ensemble du territoire, Lire et Faire Lire est animé par des coordinations départementales qui accompagnent les bénévoles et assurent le lien avec les structures d'accueil.

Au niveau du département des Hautes-Pyrénées, Lire et Faire Lire est co-portée par La Ligue de l'Enseignement 65 et l'UDAF 65.

Cette action permet à environ 1663 enfants des Hautes-Pyrénées de bénéficier chaque semaine d'un moment de lecture à voix hautes proposé par les bénévoles.

Les temps forts de l'année

L'année 2025 a été marquée par un renouvellement assez important des lecteurs bénévoles. Le nombre de bénévole est en hausse par rapport à l'année précédente et nous avons accueilli 20 nouveaux lecteurs.

En 2025, la coordination et les bénévoles ont participé :

- au mois des familles
- au Mai du Livre avec des lectures pour les scolaires et une journée de formation pour les bénévoles,
- à la journée régionale,
- à la journée partenariale "1ères pages",
- à la semaine de la science avec l'opération "Je lis la science",
- au salon du Livre Pyrénéen à Gerde.

La participation aux événements permet d'aller à la rencontre des familles et de faire de la médiation autour du livre plus largement. En plus de ces événements, ont été proposés aux bénévoles plusieurs temps de formations et de rencontres. La coordination Lire et Faire Lire a continué la tenue des "cafés-lectures", véritables temps d'échanges où chaque bénévole est invité à partager ses idées de lecture en fonction d'un thème défini.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Poursuite du développement de l'activité en démarchant de nouvelles structures, en recrutant de nouveaux bénévoles et en proposant des formations aux bénévoles
- Inscription de l'action au REAAP avec le développement d'actions impliquant davantage les familles

Les chiffres clés de Lire et Faire Lire

En 2025 :

- 52 bénévoles
- 1804 séances de lectures
- 1663 enfants concernés
- 6 évènements
- 8 rencontres / formations proposées aux bénévoles
- 31 structures sur 22 communes



4 PÔLES DE MISSIONS



Un temps fort de 2025 a été la mise en place de bénévoles relais. La structuration de ces bénévoles a été pensée par pôle. Des formations et temps de travail sont organisés régulièrement pour faciliter et accompagner le travail des bénévoles relais.

Service disponible en itinérance



Conseil, accompagnement et parentalité numérique



Le public concerné :

Cette action est en direction des familles, enfants et parents. La labellisation Conseiller numérique ouvre ce service également à toute personne qui souhaite un conseil ou un accompagnement numérique.



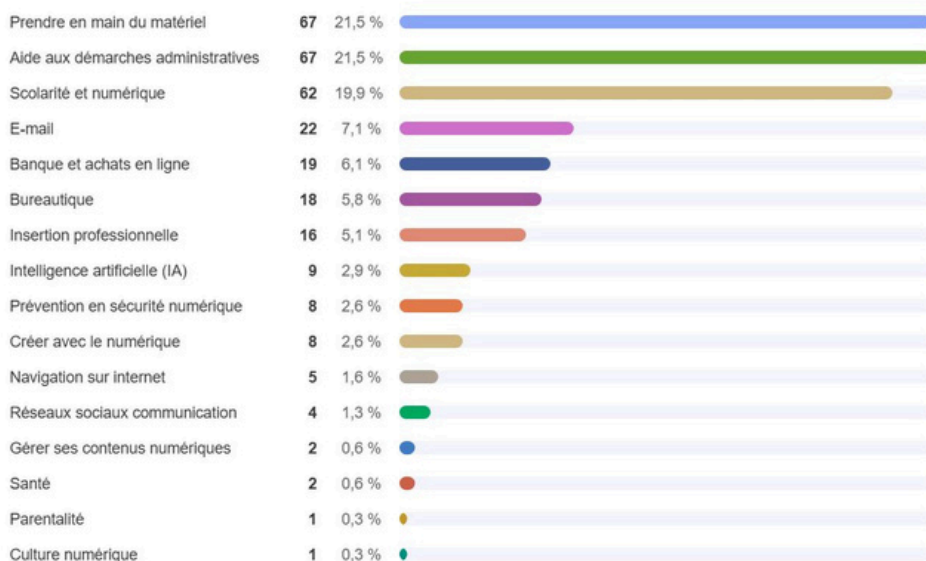
Les objectifs du conseil, accompagnement et parentalité numérique

L'UDAF 65 accompagne les personnes dans leurs usages numériques, à la fois individuellement et collectivement, grâce à une conseillère numérique dont la mission est de **favoriser l'autonomie numérique et de soutenir la parentalité numérique**. Cette action s'inscrit dans la convention d'objectifs dans la thématique est le soutien à la parentalité numérique.

La conseillère numérique accompagne les familles à travers des ateliers Codes Club et des animations de sensibilisation. Elle intervient dans tout le département et est intégrée à la Maison de la Famille et de la maison de la famille itinérante.

Ces actions, inscrites dans une démarche d'aller vers, visent autant l'inclusion numérique que la promotion d'une parentalité numérique positive, fondée sur le dialogue avec l'enfant, la protection de son identité numérique, l'accompagnement de ses pratiques et la découverte partagée des potentialités du numérique.

Thématiques des accompagnements de médiation numérique



Les temps forts de l'année

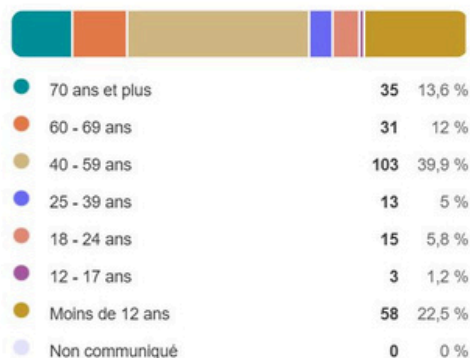
- Organisation d'ateliers pour les enfants :
 - Code club au centre social de Lourdes
 - Sensibilisation dans des écoles et lycées
 - Participation à la journée de lutte contre le cyberharcèlement au Collège Voltaire à Tarbes
- Organisation d'ateliers parents ou parents enfants labélisés "Parents, P@rlons numérique !" et notamment des cafés IA
- Sensibilisation auprès d'assistantes maternelles
- Organisation d'ateliers en partenariat avec Cap Emploi
- Participation à la journée des familles dans le cadre du mois des familles
- Participation au World Café sur le sujet de l'IA organisé par l'UTOP
- Déploiement de l'activité en itinérance au sein de la maison de la famille itinérante
- Participation au GT Unaf

Les chiffres clés du numérique

En 2025 :

- 258 accompagnements individuels (ponctuels ou récurrents)
- 20 ateliers collectifs et animations :
 - 17 ateliers labélisés "Parents, P@rlons numérique" pour un total de 203 participants
 - 2 ateliers pour les publics accompagnés par les services de l'UDAF ou par les partenaires pour un total de 9 participants.

Tranches d'âge



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Poursuite du déploiement du label "P@rents, parlons numérique" sur de nouveaux territoires et en itinérance
- Poursuite des accompagnements individuels et collectifs et des ateliers sur Tarbes et en itinérance
- Inscription de l'action au REAAP et recherche de financements complémentaires afin de pérenniser le service conseiller numérique



Accompagner et soutenir les aidants familiaux



Le public concerné :

Une personne est considérée comme aidant familial lorsqu'elle s'occupe d'un proche dépendant, en situation de handicap ou malade et ce quel que soit son âge. Au niveau national, 1 français sur 5 est un aidant, plus de la moitié de ces aidants ne savent pas qu'ils sont considérés comme tel et ¼ des aidants trouvent que les démarches sont obscures et complexes. Dans les Hautes-Pyrénées, le nombre d'aidants familiaux est d'environ 20 000.

Les objectifs de l'aide aux aidants :

Les actions que nous proposons dans le cadre de cette activité ont pour but d'informer, de soutenir et d'accompagner les aidants familiaux et proches aidants. Il s'agit de :

- Les informer sur les droits et les dispositifs
- Les accompagner dans la recherche de répit en s'appuyant d'une part sur les activités et services proposés au sein de la Maison de la Famille et la Maison de la Famille itinérante et d'autre part sur les professionnels et bénévoles de l'UDAF lors de permanences spécifiques.

L'UDAF 65 est engagée dans l'aide aux aidants depuis plusieurs années avec son service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF). **A travers différentes activités, qui ont une portée départementale, l'UDAF 65, partenaire de la semaine des aidants, participe à l'organisation d'actions et présente ses services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux et de médiation familiale qui peut intervenir dans le cadre de médiation aidant/aidé.**

Enfin, nous sommes signataires de la charte du pôle partenaires aidants 65 qui est la plateforme départementale dédiée aux aidants familiaux et qui est animée par le Conseil Départemental 65, la plateforme territoriale d'accompagnement et de répit du centre hospitalier de Bigorre, AG2R la Mondiale, la MAIA 65, le pôle régional maladies neurodégénératives et la MSA Midi-Pyrénées Sud.

En 2025, un travail de réflexion a été mené en lien étroit avec le Conseil Départemental, l'Education Nationale et la Maison des Ados autour de la question des jeunes aidants. Un projet de centre de ressources territorial "Hapy Aidants", porté par l'UDAF 65, est à l'étude.

Les temps forts de l'année

- Réunion d'information auprès des partenaires sur la thématique des aidants et notamment pour présenter les activités portées par l'UDAF 65
- Participation active au pôle partenaire aidant 65
- Participation au colloque Jeunes Aidants organisé par l'UDAF 64
- Participation aux journées départementales des aidants avec :
 - une co-animation d'un café des aidants avec Trait d'Union Aidants Aidés Sud au sein de la maison de la famille itinérante à Trie Sur Baïse
 - une participation du service ISTF à la journée organisée par APF France Handicap "Après nous ?"
- Nouveau partenariat avec la Pause Brindille : L'UDAF 65 a organisé la formation « Identifier et accompagner les jeunes aidants », animée par La Pause Brindille, afin de renforcer les compétences des professionnels. Cette journée a permis d'approfondir la compréhension de la jeune aidance, d'apprendre à repérer les signaux faibles et de mieux connaître les dispositifs de soutien existants. Grâce à des apports théoriques, des échanges entre professionnels et plusieurs mises en pratique, les participants ont pu repartir avec des outils concrets pour sensibiliser le public, orienter les jeunes concernés et développer des actions adaptées.
- Dépôt d'un dossier de candidature à l'AMI CNSA Jeunes aidants : projet visant à structurer une réponse départementale de repérage, de soutien et d'accompagnement en s'appuyant sur des dispositifs existants et un partenariat territorial renforcé.
- Participation au GT UNAF

Les chiffres clés de l'aide aux aidants

En 2025 :

- 15 professionnels formés à la sensibilisation des jeunes aidants



Un service pour les jeunes par les jeunes

Diffusion gratuite et ouverte à tous

Service disponible en itinérance



LA PAUSE BRINDILLE
LE RÉSEAU DES JEUNES AIDANTS-ES

Formation - La pause Brindille
Comment identifier et accompagner les jeunes aidants ?

UDAF DES HAUTES-PYRÉNÉES
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

P.23

Information et soutien aux tuteurs familiaux



Le public concerné :

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) poursuit une mission centrale : accueillir, informer, accompagner et orienter les familles exerçant ou souhaitant exercer une mesure de protection juridique.

Le public accompagné recouvre :

- Les personnes désignées ou susceptibles d'être désignées tuteurs ou curateurs familiaux ;
- Les proches sollicitant une mesure de protection pour eux-mêmes ou pour un tiers ;
- Les professionnels et bénévoles intervenant auprès de personnes vulnérables et orientant les familles.

Les objectifs de l'ISTF

Service gratuit, impartial et non substitutif, l'ISTF constitue un point d'appui essentiel pour sécuriser les pratiques des tuteurs familiaux et soutenir les proches dans l'exercice d'une mission souvent complexe, impliquant à la fois un engagement personnel fort et la maîtrise d'obligations légales exigeantes.

Les objectifs de l'ISTF :

- Informer et apporter une réponse adaptée, sur les bases légales et réglementaires des régimes de protection des personnes vulnérables ;
- Proposer un soutien technique aux curateurs et aux tuteurs familiaux ;
- Partager l'expérience des mandataires judiciaires à la protection des majeurs avec les tuteurs familiaux ;
- Offrir un temps d'échange dédié aux familles avec des professionnels ;
- Rompre l'isolement des curateurs ou des tuteurs familiaux ;
- Soutenir les familles dans leur engagement et/ou la poursuite de leur mission.

Les chiffres clés de l'ISTF

En 2025 :

- 165 personnes informées et soutenues



Origine des sollicitations et typologie des demandes et des publics

Lieu de RDV



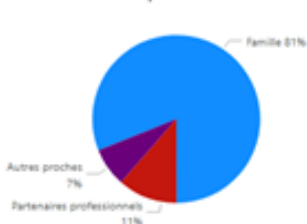
Objet de la demande



Typologie de l'accompagnement



Demande réalisée par



La demande intervient :



Demande orientée par



L'année 2025 confirme la dynamique engagée depuis 2023 et amplifiée en 2024. Le service ISTF poursuit sa montée en charge, avec 165 demandes traitées. La majorité des demandes concerne des situations déjà en mesure de protection : 61 % des sollicitations interviennent après désignation du tuteur familial.

Les objets de demande restent variés mais fortement concentrés autour des obligations légales : information sur la mesure, soutien à l'ouverture et gestion du compte de gestion. Elles portent donc principalement sur la compréhension des nouvelles obligations, le périmètre d'action du tuteur et les réponses à apporter aux situations sensibles.

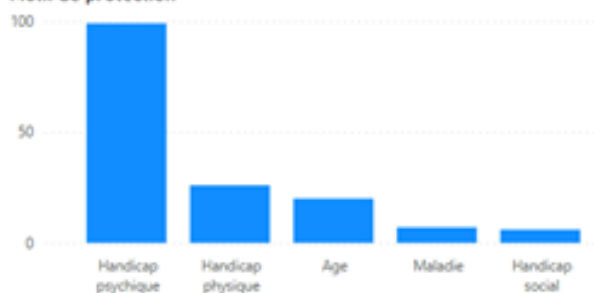
Les orientations en provenance du Tribunal d'Instance diminuent, passant de 67 en 2024 à 42 en 2025. Les orientations issues du réseau UDAF et de nos partenaires (Conseil départemental, ASE, ESSMS, PJJ...) poursuivent leur progression, reflet du travail de coopération et de la qualité des partenariats construits et entretenus par le service ISTF. La notoriété du service augmente fortement via les réseaux sociaux et la presse en ligne, avec 22 orientations en 2025, contre 9 seulement en 2024, témoignant d'une visibilité accrue auprès du grand public.



Type de protection

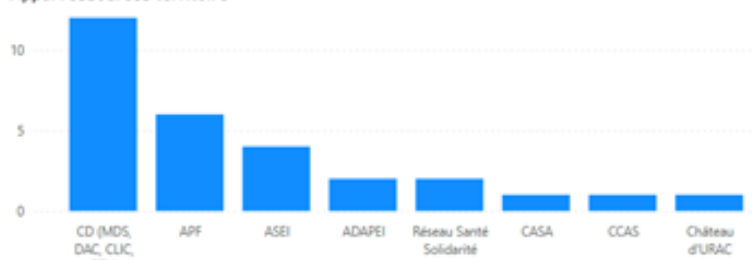


Motif de protection



Les données confirment également un changement de profil : les personnes présentant un handicap psychique constituent désormais la majorité des situations. Les autres motifs (âge, maladie, handicap physique ou social) deviennent minoritaires, ce qui modifie les besoins d'accompagnement et renforce la dimension psychologique et relationnelle du soutien demandé.

Appui ressources territoire



En 2025, le service ISTF a mené 25 interventions auprès des partenaires du territoire, réalisées en dehors de tout accompagnement individuel.

Ces sollicitations portaient principalement sur des demandes d'information ou de sensibilisation, témoignant du besoin croissant d'appui et de clarification exprimé par les acteurs locaux.

Afin de répondre de manière adaptée et cohérente à ces attentes, le service a développé plusieurs outils dédiés, conçus pour faciliter la compréhension des mesures de protection et soutenir le travail des professionnels.



Les temps forts de l'année

- **Progression stable de l'activité dans un contexte déjà élevé :**
 - Ancrage territorial renforcé avec un flux de demandes pérenne ;
 - Stabilisation élevée des entretiens téléphoniques.
- **Intégration de l'activité à la Maison de la Famille Itinérante** permettant un meilleur accès aux familles éloignées des dispositifs traditionnels, un repérage plus précoce grâce à l'aller-vers, un cadre plus accueillant et déstigmatisant et une visibilité territoriale renforcée.
- **Participation au GT UNAF.**
- **Information collective** auprès des publics accompagnés par les partenaires.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Mise en place de nouveaux outils en ligne : fiches thématiques et outils pratiques pour aider les tuteurs familiaux.
- Organiser régulièrement des temps d'information collective pour favoriser les échanges et la montée en compétences des familles.
- Mise en place de rencontres dédiées aux mesures de protection afin d'informer les personnes protégées, leurs proches et les aidants sur leurs droits et les modalités d'exercice.
- Actions de sensibilisation auprès des jeunes en situation de handicap pour mieux comprendre les enjeux d'une mesure de protection, renforcer leur participation aux décisions et soutenir leur autonomie et leur pouvoir d'agir.
- Création de cafés parents afin de faciliter l'accès à l'information, d'offrir un espace convivial d'écoute et de partage et repérer précocement les situations nécessitant un soutien renforcé.
- Renforcer une présence en itinérance et le réseau partenarial afin d'élargir l'accès au dispositif.
- Participer à la formation de sensibilisation « Jeunes aidants : les repérer et les orienter ».

Médiation Familiale



Le public concerné :

La Médiation Familiale s'adresse à toute personne majeure concernée par une situation de rupture ou de séparation afin d'aider à restaurer ou à préserver le lien familial. Elle concerne :

- Toutes les formes d'union
- La diversité des liens intergénérationnels
- Les conflits/ruptures de liens dans une fratrie
- Les situations conflictuelles liées à un évènement familial, à un handicap, à la dépendance d'un membre de la famille, aux difficultés liées à la relation aidant/aidé
- Les situations familiales à dimension internationale.

De manière exceptionnelle, et en fonction d'un objectif précis travaillé en amont avec les parents, un enfant mineur peut être amené à participer à une ou plusieurs séances lors d'une médiation familiale.

Les objectifs de la médiation familiale

La médiation familiale se définit comme «un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lesquels, un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution» (définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, décembre 2003).

La médiation familiale vise à restaurer la communication, à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille.

L'accès à la médiation familiale doit être développé le plus rapidement possible à l'apparition des conflits familiaux afin d'éviter qu'ils ne dégénèrent et ne se figent dans un débat judiciaire.

Dans les situations de séparation, elle favorise l'exercice en commun de l'autorité parentale et l'affirmation d'une responsabilité durable des parents quelle que soit l'histoire de leur couple.

Le médiateur familial veille à l'engagement et à la conduite d'une démarche de coresponsabilité en préservant le respect mutuel et l'équilibre des expressions. La médiation familiale se déroule sous la forme d'entretiens confidentiels et dans le respect mutuel.

Origine des Médiations

Les médiations conventionnelles peuvent être initiées par divers canaux : le bouche-à-oreille, les travailleurs sociaux, les juges aux affaires familiales, les associations, Internet, la presse, la CAF et les services administratifs, les avocats, le milieu judiciaire (greffe, injonction à information...), d'autres services de médiation, ainsi que certaines professions médicales.

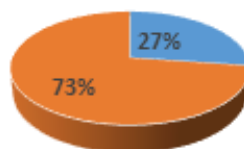
En 2025, les médiations conventionnelles ont été initiées par :

- Le "bouche à oreille" : 7 médiations
- Les travailleurs sociaux : 4 médiations
- Des associations : 4 médiations
- Internet ou la presse : 6 médiations
- La Caf ou les services administratifs : 2 médiations
- Les avocats : 5 médiations
- Le milieu judiciaire (greffe, injonction à information...) : 2 médiations
- Les autres services de médiation : 2 médiations
- Les professions médicales : 1 médiation
- Autre canal : 7 médiations

Sur les 50 médiations de 2025 :

- 10 judiciaires*
- 40 conventionnelles

**Toutes les médiations familiales judiciaires réalisées proviennent des JAF.*



■ Judiciaires ■ Conventionnelles

Les chiffres clés de la médiation

En 2025, le service a réalisé :

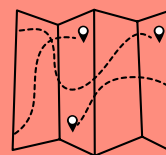
- 50 médiations familiales dont 9 en cours au 31.12.2025
- 289 entretiens d'informations

L'objectif conventionnel avec la CAF est de 50 médiations pour 1 ETP. La médiatrice professionnelle diplômée d'Etat exerce sur un 0.9 ETP. Les 0.1 ETP restant sont assurés en prestation.

Les accords conclus à l'issue de la médiation en 2025 :

- 11 Accords écrits
- 8 Accords oraux
- 21 Sans accord

Nous précisons qu'en cas d'absence d'accord, les participants ont néanmoins reconnu une avancée significative dans l'apaisement du conflit.



En 2025, nous constatons une augmentation des médiations "hors les murs". Dans un objectif "d'aller vers", plusieurs médiations ont été réalisées à Lourdes, Argeles Gazost, Lannemezan, Bagnères de Bigorre, Vic en Bigorre et Lourdes Barousse. Cela a concerné 22 médiations au total.

Les informations collectives :

L'UDAF65 participe à une communication régulière sur la Médiation Familiale en lien avec les 2 autres associations du département : Le CIDFF et L'ADSEA.

En 2025, 10 temps ont été dédiés aux informations collectives et les partenaires ciblés étaient :

- Le SPIP : un nouveau partenariat a débuté avec cet acteur suite à une prise de contact pour réaliser de la médiation en milieu carcéral au centre pénitencier de Lannemezan. Un diagnostic des besoins est en cours depuis décembre 2025 auprès des détenus.
- Info Droits.
- La plateforme de répit et les EHPAD du réseau Clarian en lien avec médiation aidant - aidé.

Le service médiation de l'Udaf 65 a par ailleurs mené plusieurs actions de communication pour faire connaître le service et la spécificité de la médiation aidant/aidé :

- Rencontre avec le service aide sociale du département et la demande d'intégration d'un courrier d'information aux obligés alimentaires avant d'entamer une procédure JAF en cas de non accord.
- Rencontre avec les services du département : équipes des Maisons Départementales des Solidarités de Lourdes Argeles Gazost et Tarbes.
- Présentation de la Médiation Familiale et focus sur la médiation aidant - aidé au réseau santé à Lourdes.
- Co-Animation d'un café des aidants à Trie Sur Baïse.
- Mise en place des permanences hebdomadaires (en partenariat avec les autres services de médiation familiale au sein de la CAF avec notamment une présentation du dispositif auprès des agents de la CAF.
- Participation au salon du Handicap.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Poursuivre le développement de la médiation intergénérationnelle et aidant-aidés, dans les situations liées aux solidarités familiales et à la dépendance afin de répondre aux besoins exprimés par les personnes et familles depuis plusieurs années.
- Travailler sur les autres types de médiation : fratrie dans le cadre de l'obligation alimentaire.
- Travail avec le service ISTF de l'UDAF 65 pour mener des actions communes : ateliers et/ou interventions auprès des bénéficiaires de la plateforme territoriale d'accompagnement et de répit, du CLIC et de la DAC, de la Communauté 360 et des EHPAD du réseau Clariane.
- Développer « l'aller-vers » en lien avec le service Maison de la Famille Itinérante.
- Participer à la formation de sensibilisation « Jeunes aidants : les repérer et les orienter » dans la perspective de mettre en place un groupe de parole à destination des jeunes aidants.
- Poursuivre le travail en partenariat avec les 2 autres associations de médiation familiale sur le territoire ADSEA et CIDFF pour mettre en place des actions et informations collectives avec notamment une rencontre avec le service social des régiments de Tarbes.
- Continuer à communiquer sur la médiation familiale et notamment renforcer la communication via les réseaux sociaux.
- Organiser la rencontre annuelle avec les Juges aux Affaires Familiales qui permet d'effectuer le bilan, l'évaluation et de poursuivre l'harmonisation des pratiques des 3 Services de Médiation.
- Mise en place effective des permanences CAF.

Les temps forts de l'année :

- **Ouverture de l'Espace rencontre** en janvier 2025 : cela a nécessité de penser l'utilisation de l'espace, de modifier l'aménagement et a demandé une adaptabilité qui a pu avoir un impact sur l'activité.
- **Lien avec le prestataire en fin d'année** : cela a demandé un temps de travail pour la médiatrice avec l'organisation des rdv et le tuilage entre la prestataire pour échanger sur les situations.
- **Mise en place de permanences régulières** à la CAF.
- **Nouveau partenariat avec le SPIP** pour la mise en place d'atelier d'information sur la médiation familiale auprès de détenus.
- **Participation au Groupe de travail UNAF.**



Point Conseil Budget (PCB)



Le public concerné :

Depuis 2019, le Point Conseil Budget constitue un pilier de la stratégie nationale de prévention du malendettement et de lutte contre la pauvreté. Sa vocation est d'offrir un accompagnement budgétaire universel, c'est-à-dire ouvert à toute personne, y compris celles en emploi non suivies par les services sociaux.

Le Point Conseil Budget offre un service gratuit, confidentiel, polyvalent et accessible pour accompagner dans la gestion de leur budget et la prévention des difficultés financières. Il soutient aussi bien les personnes souhaitant optimiser leurs finances que celles confrontées au surendettement. Par un accompagnement personnalisé, il renforce l'autonomie financière et contribue à lutter contre l'exclusion économique de tous.

Organisation du service : un ancrage territorial stratégique

L'UDAF 65 s'appuie sur une équipe de deux conseillères en économie sociale et familiale. Son organisation territoriale répond aux grands enjeux nationaux d'accessibilité, de maillage territorial et d'équité d'accès.

Des permanences fixes dans les centres de vie

- Tarbes : UDAF, Centre Arc-en-Soleil, CAF Laubadère (QPV)
- Lourdes : Maison France Services
- Argelès-Gazost : MDS

Ces implantations s'inscrivent pleinement dans l'objectif national de toucher prioritairement les publics fragiles, notamment ceux résidant en quartiers prioritaires ou dans des zones sous-denses.

Une offre itinérante

Dès 2024, l'UDAF 65 déploie le PCB dans la Maison de la Famille Itinérante (MDFI), couvrant le Pays de Trie, le Magnoac et la Vallée des Gaves.

Cette démarche anticipe la refonte 2027, qui valorisera fortement :

- l'hyper-ruralité,
- l'aller-vers,
- et la capacité à toucher des publics isolés.

Les chiffres clés du PCB

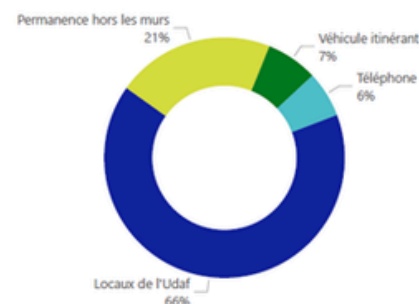
En 2025, le PCB c'est :

- 254 entretiens réalisés
- 3 lieux de permanence
- 155 personnes accompagnées

Nombre d'entretiens réalisés

254

Répartition par modalité d'entretien



La répartition des modalités d'entretiens souligne le **rôle essentiel de l'aller-vers** et de l'itinérance pour toucher des publics éloignés. Les ménages sont **orientés par une grande diversité d'acteurs**, ce qui atteste de la bonne intégration du PCB dans l'écosystème social local. La majorité des accompagnements se déroule à Tarbes, reflet de la densité démographique et de la centralité de ce secteur, tout en rappelant la nécessité de renforcer l'accessibilité dans les autres bassins de vie.

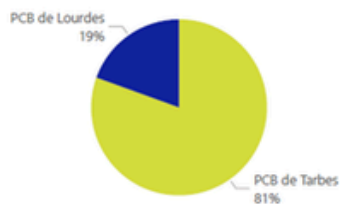


Point Conseil Budget Accompagnements

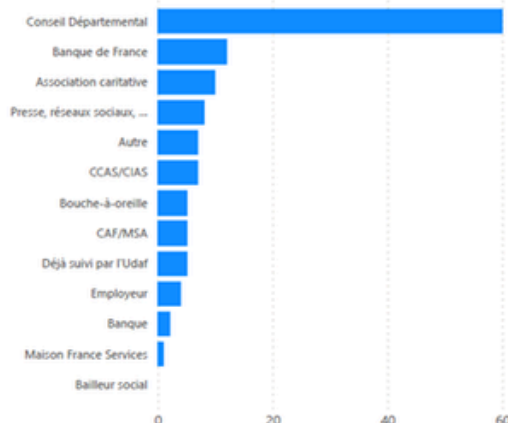
Nombre de ménages accompagnés

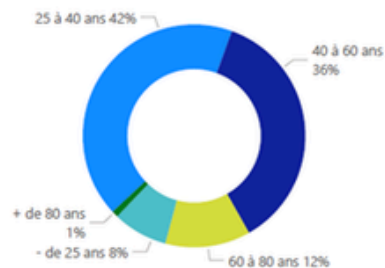
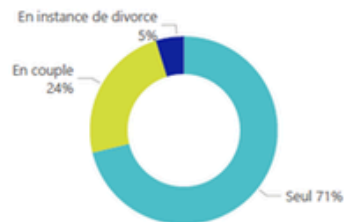
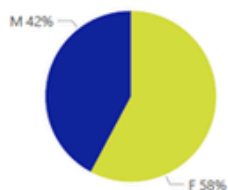
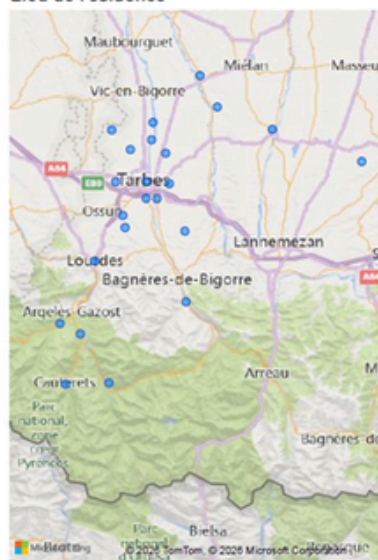
155

Répartition par dispositif



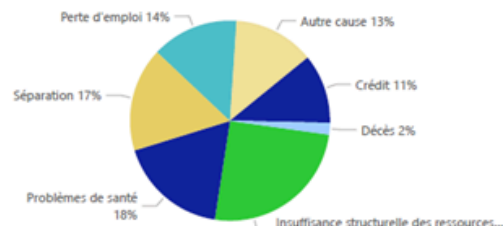
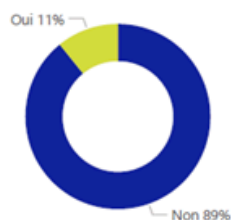
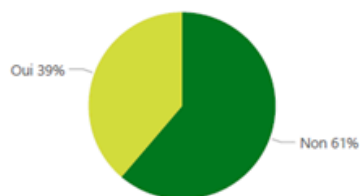
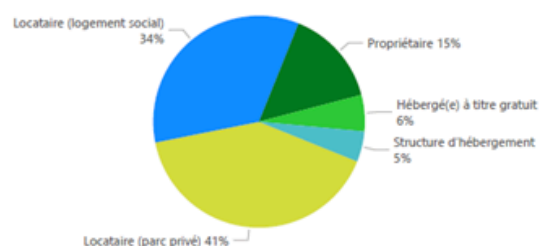
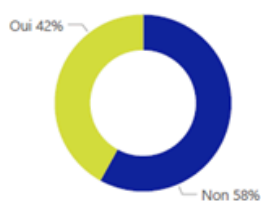
Orientation vers le service





Graphique circulaire illustrant la répartition des revenus des salariés par tranche de salaire :

Tranche de salaire	Pourcentage
< à 1288€	53%
de 1288 à 2000 €	30%
de 2000 à 3000 €	16%
> à 3000€	1%



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- ## Les temps forts de l'année

- **Renforcement du maillage territorial**, avec une montée en puissance de l'itinérance grâce à la Maison de la Famille Itinérante, permettant de mieux toucher les publics ruraux et isolés.
- **Consolidation des partenariats stratégiques** (Banque de France, SPIP, SNU), ouvrant l'accès à de nouveaux publics, notamment les jeunes et les personnes en insertion.
- **Déploiement d'outils innovants** comme Budg&Co et la méthode Éconovie, renforçant la qualité et la professionnalisation de l'accompagnement.
- **Anticipation de la refonte nationale du label 2027**, avec un travail accru sur la traçabilité, la gestion de la file active et le cofinancement.

L'Espace Rencontre "Un temps pour nous"



Le public concerné :

« L'espace rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ». Article D.216-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les espaces rencontre accueillent des enfants de la naissance à la majorité, ainsi que les parents ou tiers ayant un lien avec l'enfant (grands-parents, ex-beau-parent, etc.) lorsque l'exercice du droit de visite nécessite l'intervention d'un tiers. Les situations concernées relèvent principalement de conflits parentaux, de séparations difficiles, de violences intrafamiliales, d'absence de logement adapté, d'inquiétudes sur la sécurité de l'enfant ou encore de procédures judiciaires ou pénales en cours.

Après obtention de l'agrément, l'Espace Rencontre de l'UDAF a ouvert en janvier 2025 afin de palier à l'absence de dispositif dédié aux rencontres en lieu neutre sur le territoire. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des orientations portées dans le projet associatif, qui visent à positionner l'UDAF comme acteur engagé pour les familles dans les réponses qui leur sont apportées et qui se veulent être au plus près de leurs besoins.

Objectifs de l'Espace Rencontre

L'Espace Rencontre est un service d'accueil, neutre et sécurisé, destiné à maintenir ou à restaurer les liens entre les enfants et leurs parents. L'accueil en ER survient dans différentes situations : séparations conflictuelle, enfants qui n'ont jamais connu leur parent, adolescents en refus de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions ou encore en cas de situation de violences intrafamiliales, avec ou sans ordonnance de protection. L'ER propose un environnement pour accueillir ces difficultés tout en garantissant la sécurité physique et psychique de chacun. **Par son action, le service participe à l'apaisement du conflit parental et, dans les situations où cela est possible, à la recherche d'accord entre les parents dans l'intérêt de l'enfant.**

L'activité est cadrée par le Référentiel National des Espaces de Rencontre (2022) qui précise les principes du lieu, les missions, les conditions d'accueil, les modalités d'accompagnement, ainsi que le rôle des intervenants.

Le service est amené à accueillir 3 types de mesures :

- Judiciaire, ordonné par le Juge aux Affaires Familiales
- Conventionnelle, sur sollicitation des parents
- Transfert de résidence ou « Passage de bras »

Organisation du service

Pour répondre aux objectifs et exigences de sécurité, le service s'organise de la façon suivante :

- Entretiens préalables : chaque parent bénéficie d'un entretien de présentation du service et du règlement, tandis qu'un temps d'explication et de visite est systématiquement proposé aux enfants, avec la possibilité de les rencontrer plusieurs fois selon leurs besoins.
- Programmation des rencontres : les créneaux sont organisés en tenant compte des disponibilités des parents, des enfants et de la capacité d'accueil du service.
- Sécurisation des arrivées et départs : les horaires sont échelonnés (parent visiteur 20 minutes avant, parent hébergeant 5 minutes avant) et des entrées distinctes sont utilisées pour limiter les interactions, notamment en contexte de conflits aigus ou de violences intrafamiliales.
- Encadrement professionnel : au minimum, un binôme de professionnels est présent pour assurer les rencontres et les entretiens.
- Organisation des accueils : l'Espace Rencontre fonctionne principalement en mode collectif, mais des rencontres individuelles peuvent être proposées selon les situations ; le service est ouvert toute la semaine, avec des accueils certains après-midis, en début de soirée, le mercredi et un samedi sur deux.
- Suivi de la mesure : des entretiens de mi-parcours, de fin de mesure ou ponctuels sont réalisés, et une note factuelle est adressée en fin de mesure au magistrat et aux parties.

L'équipe de l'Espace Rencontre réunit quatre intervenants, une assistante administrative et une cadre experte, tous spécialisés dans l'accompagnement de publics vulnérables. Les intervenants accompagnent le lien parent-enfant, les entretiens et l'organisation des rencontres, tandis que l'assistante assure l'accueil et l'administratif. La cadre experte pilote le service, encadre l'équipe et intervient sur les situations complexes.

Les chiffres clés de l'ER

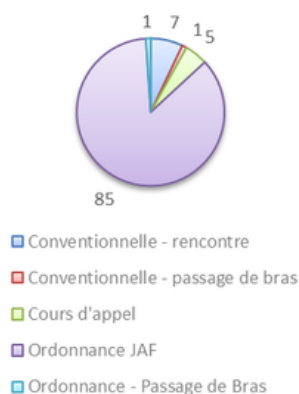
Au 31/12/2025 :

- 99 mesures soit 148 enfants concernés
- 148 entretiens préalables :
 - Parents visiteurs : 80
 - Parents hébergeant : 68
- 45 situations en cours au 31.12.25

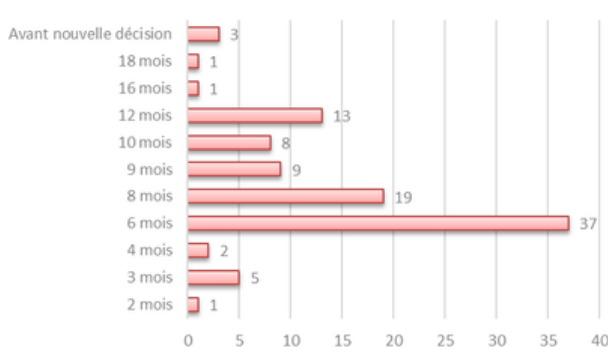


"Il ne s'agit plus de se poser comme agent d'application d'un savoir et d'une mission objective, mais de supporter une rencontre qui engage autant les professionnel-le-s que les parents ; et de penser que cette expérience de rencontre peut aussi construire du savoir." (Neyrand et al., 2018, p.102)

Répartition par type de mesure



Durée des mesures

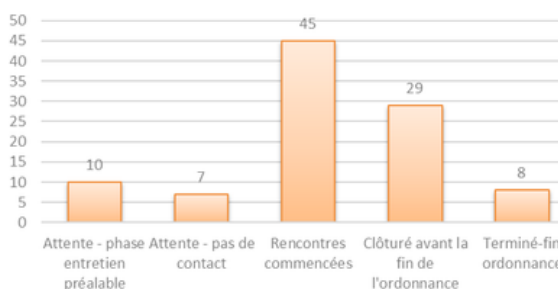


Modalités de rencontres

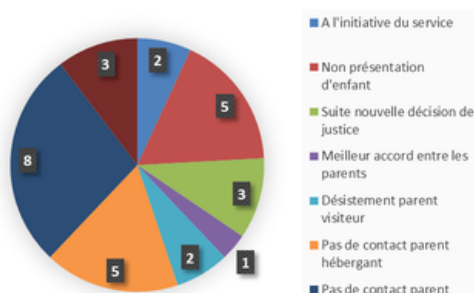


Sur l'année 2025, le service a été saisi pour 99 mesures, concernant 148 enfants, dont près de la moitié avaient déjà connu un Espace Rencontre. La très forte proportion de mesures judiciaires (92%) révèle le besoin d'un cadre imposé par le JAF pour organiser la coparentalité et sécuriser les relations familiales. « Elle témoigne aussi de la difficulté des parents à dépasser le conflit et du rôle de l'Espace Rencontre pour favoriser un fonctionnement parental plus apaisé.

Etat des suivis

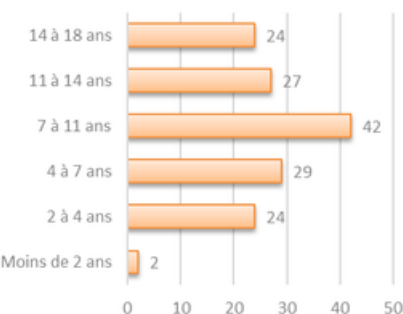


Motifs de clôture des mesures avant leur terme

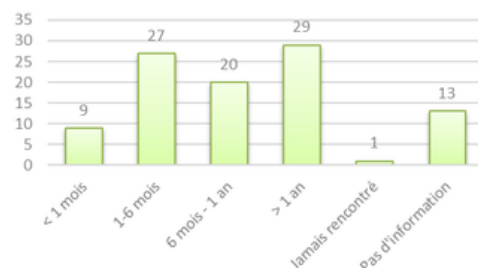


Les ordonnances imposent au parent visiteur un délai de 2 mois pour contacter le service. En cas d'absence de démarche, un courrier est adressé aux deux parents pour rappeler cette obligation. Le délai moyen entre le premier échange et la première rencontre est de 1,5 mois, incluant les entretiens préalables et l'organisation administrative. **Sur cette première année, 8 mesures sont arrivées à terme : 3 ont conduit à une nouvelle saisine du JAF, 2 à une médiation, et 3 à un droit de visite et d'hébergement.**

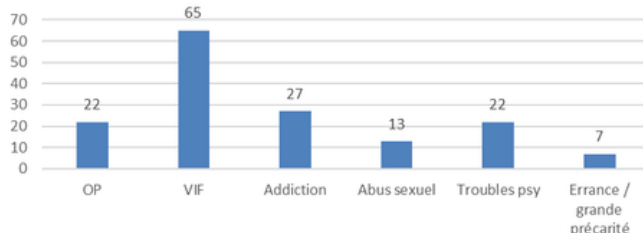
Répartition par tranche d'âge des enfants



Durée rupture du lien avec l'enfant



Problématiques rencontrées



Les situations rencontrées sont souvent marquées par des difficultés multiples qui alimentent le conflit et entravent la coparentalité, nécessitant un repérage précis pour adapter l'accompagnement et orienter les parents vers les ressources du territoire. L'hétérogénéité des âges et des ruptures de lien entraîne des besoins variés, avec des reprises de lien parfois plus complexes pour les adolescents, et lorsque aucune évolution positive n'est possible, le service peut interrompre les rencontres afin de préserver les besoins et l'expression des enfants.

Ce sont eux qui en parlent le mieux !

« J'ai bien vécu les rencontres, j'ai pu retrouver mes enfants ici. Je vous remercie pour votre accueil et votre disponibilité »

« J'étais stressé en venant. Je me suis dit qu'on allait encore me dire que j'étais un mauvais père et que je faisais mal. Mais notre échange m'a rassuré, je repars reboosté. »

Temps forts de l'année

- Ouverture de l'Espace Rencontre en janvier 2025.
- Double formation dispensée à l'équipe par les gendarmes de la Maison de Protection des Familles sur l'accompagnement dans le cadre de violences intrafamiliales et le recueil de la parole de l'enfant.
- Développement du travail en réseau : rencontre avec autre ER, CIDFF, France Victime, Gendarmerie, Police, JAF, Secours populaire.
- Lauréat du mécénat offert par le Lion's Club Tarbes Adour pour contribuer à l'aménagement de l'Espace Rencontre.
- Deux formations dispensés par la FFER : "encadrement d'un ER" et "être intervenant en ER".
- Participation GT UNAF, FFER et FENAMEF
- Travail spécifique mené dans le cadre de l'APP : gestion de la violence et travail d'équipe
- Nom de l'espace rencontre trouvé et choisi par les enfants.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Ecriture du projet de service
- Formation dispensé par la FENAMEF "l'accueil des adolescents en ER"
- Participation au cycle des conférences en ligne "Les droits de l'enfant"
- Réaménagement de l'Espace Rencontre avec de nouveaux espaces
- Sensibilisation sur le repérage et l'accompagnement des psychotrauma
- Développement groupe de parole pour les enfants de parents séparés



3

PROTEGER LES PERSONNES ET LES FAMILLES

- PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS
- AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Protection Juridique des Majeurs (PJM)



Le public concerné :

La personne doit être majeure ou mineure émancipée (C. civ., art. 429). L'altération des facultés mentales ou des facultés corporelles empêchant l'expression de sa volonté doit être constatée par un certificat médical circonstancié rédigé par un médecin figurant sur une liste établie par le procureur de la République (C. civ., art. 431). Quelle que soit la mesure de protection mise en œuvre, le majeur protégé se voit reconnaître certains droits fondamentaux concernant la protection de son logement (C. civ., art. 426), les actes strictement personnels (C. civ., art. 458) et le droit au respect de sa vie privée et de son intimité (C. civ., art. 459), des droits en matière d'actes à caractère personnel tels que le mariage (C. civ., art. 460), le PACS (C. civ., art. 461), les donations ou le testament (C. civ., art. 470 et 476).

Quant aux personnes en difficultés socio-économiques n'ayant aucune altération de leurs facultés mentales, elles doivent être accompagnées dans le cadre de mesures contractuelles mises en œuvre par les services sociaux du département. En cas d'échec de cette prise en charge, le Président du Conseil Départemental informe le Procureur de la République qui peut saisir le juge des contentieux de la protection afin qu'il ordonne une Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

Objectifs de la mesure de protection

la loi du 8 avril 2024 vient confirmer la mission principale des délégués mandataires à la protection juridique des majeurs : aide à la décision.

Les objectifs sont fonction :

- Du mandat et des attendus mentionnés dans le jugement ;
- De la situation spécifique du majeur protégé.

Le service :

- Assure en fonction du mandat confié par le Juge des Contentieux de la Protection, soit la protection des biens, et/ou la protection de la personne ;
- Assiste et soutient le majeur protégé en curatelle pour les actes liés au mandat ;
- Représente le majeur protégé en tutelle pour les actes liés au mandat ;
- Assure un accompagnement social et budgétaire pour la MAJ.

En outre, le service :

- Soutient l'autonomie et l'autodétermination des personnes ;
- Recueille les besoins, les modes de consommation, les priorités en fonction des moyens et des souhaits de la personne ;
- Veille à ce que les conditions de logement, d'alimentation, d'hygiène et de santé soient satisfaisantes en lien avec le choix des personnes ;
- Garantit l'accès aux droits ;
- Gère le patrimoine mobilier et immobilier en lien avec le choix des personnes.

Les différents textes législatifs réaffirment la volonté de la personne pour la prise en compte notamment des questions relatives à sa santé, son logement, ses relations avec les tiers, et ce au regard de la prise en compte du droit international avec notamment la CIDPH, Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées.

Les mesures sont prononcées pour une durée déterminée, en moyenne pour 5 ans et au maximum pour 20 ans. Elles doivent être révisées par le juge à échéance. Elles font l'objet d'un rapport sur la situation personnelle, patrimoniale et budgétaire du majeur protégé et d'une présence à l'audience de la personne protégée (sauf dispense).

En 2025, il y a eu une augmentation d'ordonnances de Sauvegarde de justice, mesure de protection provisoire d'1 an qui consiste en fonction du mandat donné par le juge, à produire une photographie du patrimoine et de la situation sociale rapidement. Cette mesure fait l'objet par la suite d'une non reconduction ou d'une aggravation selon les informations et éléments transmis par le délégué mandataire à la protection juridique des majeurs.

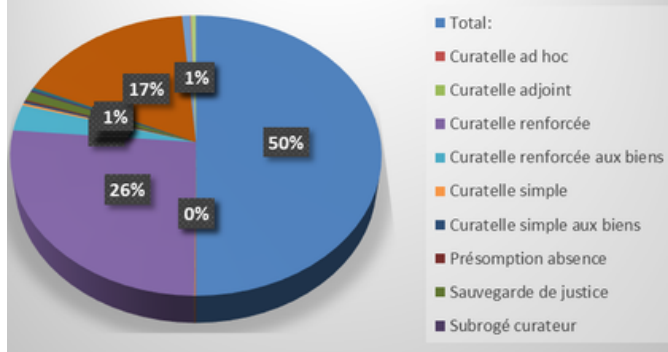
Les chiffres clés de la PJM

1 178 mesures au 31/12/2025 soit une hausse de 49 mesures par rapport à l'année précédente.

Mouvement sur l'année :

- + 153 nouvelles mesures
- 129 dessaisissements

Répartition par mesures



Une répartition du type de mesure quasi identique à 2024, avec toujours une grande majorité de curatelle renforcée. Cela correspond aux observations nationales.



Organisation du service

Le service s'appuie sur les principes, tels que mentionnés dans le CASF :

- La Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée,
- Le document de référence de l'UNAF : « Ethique et Déontologie »,
- Les recommandations de l'ANESM-HAS sur la participation et la mise en œuvre des mesures de protection juridique.

Il prend en compte les références sociologiques des intéressés en lien avec leur réalité économique et oriente les actions sur les principes suivants :

- Associer la personne à la construction d'un projet personnel de vie, adapté aux besoins exprimés, aux potentialités repérées et aux difficultés,
- Rechercher sa participation dans les actions entreprises ainsi que dans les instances qui la concernent,
- S'appuyer sur ses compétences et « faire faire » à la personne tous les actes qu'elle est en capacité d'effectuer et de respecter,
- Prendre en compte les besoins et les souhaits en fonction de son environnement, de sa situation financière et patrimoniale,
- Informer la personne bénéficiant d'une protection juridique sur les modalités d'exercice de la mesure dans le respect des droits et libertés de la personne protégée,
- Personnaliser la mise en œuvre du mandat judiciaire tout en respectant le cadre légal.

Le projet personnalisé des personnes est formalisé par un DIPM : Document Individuel de Protection des Majeurs établi avec le majeur en cherchant sa participation et son adhésion, en fonction des objectifs mentionnés ci-dessus. Le DIPM est élaboré dans les 3 mois suivant la notification de la mesure qu'elle soit nouvelle ou non.

Notre mission est dictée par les dispositions du Code Civil et du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le Code Civil définit les domaines d'intervention du MJPM quand le CASF rappelle comment et pour qui il agit.

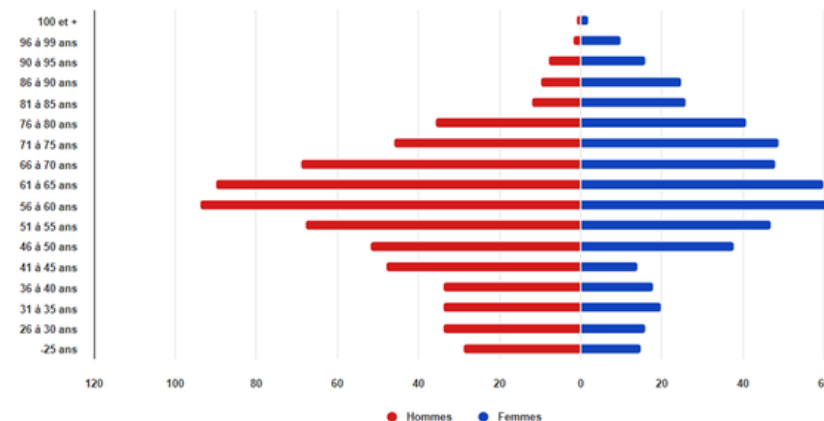
L'articulation Code Civil / CASF : le cœur du métier de MJPM. C'est leur combinaison qui donne toute sa complexité et sa richesse au rôle du MJPM.

Code civil	CASF
Cadre juridique	Cadre éthique et social
Protection des droits	Accompagnement de la personne
Actes et capacités	Projet de vie
Décision judiciaire	Pratique professionnelle

Pour rappel, le majeur protégé est « EN » mesure de protection et non « SOUS » mesure de curatelle ou de tutelle.

Typologies des publics et des mesures

La pyramide des âges est une observation intéressante : le public se situe plutôt entre 55 et 85 ans, cela explique le peu de public en activité salariale :



Les revenus : Nous observons également que la majorité des personnes accompagnées sont bénéficiaires de l'AAH et en deuxième position les pensions et retraite.

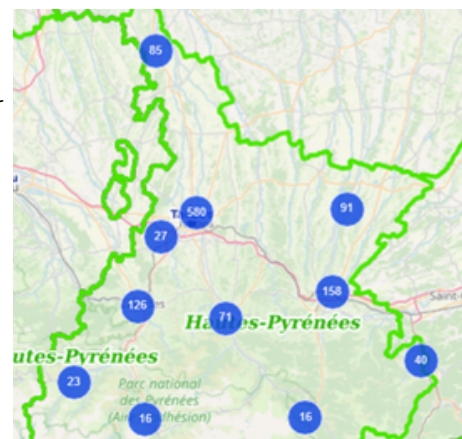
Ressources et revenus	Nombre de dossiers
AAH et Invalidité	805
Pension et Retraite	425
Salaire et chômage	154
RSA	89
Revenu locatif	20

Les durées des mesures : 40% ont une durée supérieure à 10 ans et 45 % ont une durée inférieure ou égale à 5 ans, cela est dû souvent à des sauvegardes de justice non transformées, des levées ou des non renouvellements, des appels et parfois à des décès ou déménagements.

Ancienneté	Nombre de dossiers
Inférieur à 1an	152
De 1 à 3 ans	301
De 4 à 5 ans	137
De 6 à 10 ans	197
De 11 à 20 ans	306
Supérieur à 20 ans	216

Sur le plan du territoire :

Cette carte indique globalement la répartition par secteur. Tarbes reste le berceau majoritaire et Lourdes et Lannemezan sont deux pôles importants. Les établissements implantés en zone rurale sont l'une des raisons d'une concentration de mesures de protection sur des secteurs éloignés.



Traitement des réclamations, évènements et incidents en 2025 :

- **2 EIG** : Evènements Indésirables Graves signalés à la DDETSPP (4 EIG en 2024). Depuis 2025, les déclarations en ligne sont intégrées dans la procédure interne. Les situations avec risque de violence restent nombreuses. L'UDAF s'est équipé de PTI pour les travailleurs isolés et les visites à domicile peuvent se faire en doublon si nécessaire.
- **33 réclamations écrites** : Nous essayons d'être davantage dans la prévention des insatisfactions et restons très en lien avec les familles et les partenaires qui peuvent s'interroger sur certaines situations.

Coordination de parcours complexe :

Apporte un appui aux délégués mandataires PJM dans la gestion des mesures complexes, en vue de prévenir les situations de rupture ou de danger. La logique de montée en compétence des délégués mandataires se poursuit et le nombre d'intervention diminue malgré une augmentation du nombre de dossiers.

En 2025 :

- **Nombre de dossiers : 73**
- Nombre de MJPM ayant eu recours au dispositif : 22
- Nombres d'interventions : 231
 - Visite à domicile : 10
 - Entretiens : 176
 - Appels téléphoniques : 41
 - Démarches spécifiques : 3
 - Soutien administratif : 1



Les temps forts de l'année

- **Poursuite de la participation des personnes protégées** : Par le groupe d'expression et par la pair-aidance avec un groupe d'information animé par des majeurs protégés pour des majeurs protégés.
- **Participation du service aux échanges interprofessionnels** en Allemagne dans le cadre d'un projet Erasmus +.
- **Mise en place d'un COPIL Qualité** : 5 COPIL en 2025 et réalisation d'une procédure et d'outils de lutte contre la maltraitance.
- **Déploiement du logiciel AGEVAL** : A ce jour, il est opérationnel pour les déclarations d'incidents et pour les questionnaires. La partie « base documentaire » est en cours d'incrémentation.
- **Mise en place opérationnelle de l'Espace éthique avec des membres pluridisciplinaires et pluralistes**, piloté par l'UDAF 65, avec notamment la formation de référents "Espace éthique".
- **Signature du Consortium pour la création de "Réseau PJM 65"** dont l'UDAF 65 est le chef de file et organisation d'une journée dédiée à la PJM.
- **Réécriture du projet de service PJM** qui est en cours de validation.



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- **Mise en place du COPIL Qualité mensuel** et élargissement à l'ensemble des procédures à créer ou à mettre à jour pour l'UDAF 65.
- **Déploiement du logiciel AGEVAL** pour l'ensemble des services de l'UDAF 65.
- **Expérimentation de l'application "Ma mesure et moi"** : Dans une dynamique de faciliter la communication et de rendre le majeur protégé le plus autonome possible, l'UDAF 65 va promouvoir le module « Ma mesure et moi ». Cette application permet aux personnes équipées d'un smartphone de consulter et télécharger leurs comptes bancaires ainsi que les courriers les concernant gérés par l'UDAF (factures diverses, CAF, MDPH,...). Ce nouvel outil s'inscrit dans la promotion de l'autonomie et du pouvoir d'agir des personnes que nous accompagnons.
- **Semaine nationale de la PJM** : participation à la semaine nationale avec une communication commune UDAF Occitanie et des évènements communs au Réseau PJM 65 (émissions de radios pour promouvoir le métier de MJPM, groupe d'expression élargi,...).
- **Création d'un poste d'assistant qualité** pour le service PJM.

Ma mesure et moi - Accès usager



Projet CIMER - une dynamique d'innovation sociale qui transforme le territoire

L'année 2025 a représenté une étape clé pour l'UDAF 65 grâce au projet européen CIMER (INTERREG POCTEFA). Porté par deux leviers complémentaires – le Living Lab CIMER et la Maison de la Famille Itinérante (MDFI) – le projet vise à renforcer l'inclusion en milieu rural et montagnard. Le Living Lab a réuni, lors de 5 séminaires participatifs, habitants, aidants, professionnels et élus pour identifier les principaux obstacles à la vie autonome et définir six priorités d'action : coordination territoriale, accès aux droits, mobilité inclusive, soutien aux aidants, participation citoyenne et création de lieux de lien social. En parallèle, la MDFI a poursuivi son déploiement dans les zones isolées, offrant un accompagnement mobile et accessible aux familles, illustrant l'esprit CIMER : aller vers, faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours.

Un ancrage territorial renforcé par une coopération transfrontalière et partenariale exemplaire

Le temps fort a été la rencontre du 23.09.2025 à Argelès-Gazost, réunissant les huit partenaires transfrontaliers du projet CIMER aux côtés de la Maire et de la Sous-Préfète. Ce rendez-vous a permis de mettre en lumière le CIMER Lab Vital, piloté par l'UDAF 65, et de **montrer comment le Living Lab favorise une culture commune entre habitants, professionnels, élus et institutions, en dépassant les cloisonnements habituels pour produire des solutions concrètes en faveur de la vie autonome.** L'inauguration de la Maison de la Famille Itinérante a marqué les esprits : les partenaires européens l'ont reconnue comme l'une des réalisations les plus innovantes du modèle CIMER, alliant proximité et accessibilité des services.

Cette réussite s'appuie sur un **réseau territorial fortement engagé** (EHPAD, ADMR, CLIC, Communauté 360, SOLIHA, CIELEO, collectivités, associations et professionnels du terrain), qui a contribué à **installer une véritable culture de coopération au service des habitants.** À la croisée du Living Lab, de la MDFI et de la dynamique CIMER, l'UDAF 65 confirme sa capacité à piloter des démarches innovantes, à animer la participation citoyenne et à accompagner des transformations durables sur son territoire. CIMER est aujourd'hui bien plus qu'un projet : **c'est une dynamique collective, transfrontalière et pérenne, qui positionne l'UDAF 65 comme un acteur incontournable de l'innovation sociale en zones rurales et de montagne.**

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

En 2026, l'UDAF 65 poursuivra la dynamique CIMER en **développant l'École de la Vie Autonome, en lançant un programme de mentorat social entre pairs et en structurant l'Association transfrontalière des Villages de Montagne pour la Vie Autonome.** L'articulation de ces trois axes — formation, entraide et gouvernance — visera à renforcer durablement l'inclusion et l'autonomie dans les territoires ruraux et de montagne.



Projet DREETS - URAF Occitanie O.S.E.R, Ouvrir, Sensibiliser, Echanger, Respecter

L'année 2025 a marqué une étape clé pour l'UDAF 65, engagée au cœur d'une dynamique régionale ambitieuse visant à transformer les pratiques de PJM en Occitanie. Aux côtés de l'URAF Occitanie et grâce au soutien de la DREETS, l'UDAF 65 a contribué à poser les bases d'un modèle régional innovant fondé sur la participation, l'autodétermination et la mise en œuvre concrète de l'article 12 de la CIDPH.

Les points essentiels :

- **Mise en place d'un modèle régional :** L'année 2025 a permis de construire un socle méthodologique solide : création des Living Labs, élaboration du kit méthodologique (diagnostics, ateliers, outils FALC) et structuration d'une méthode d'essaimage commune aux UDAF d'Occitanie. Objectif : donner aux services MJPM des outils concrets pour renforcer la capacité juridique et le soutien à la décision.
- **L'apport déterminant du programme Les Sentiers – Le KIFF :** Lauréate du dispositif, l'UDAF 65 a bénéficié d'un accompagnement stratégique permettant d'harmoniser les outils, structurer une identité régionale (OSER) et clarifier la méthode d'essaimage. Ce soutien a rendu la démarche plus lisible, transférable et opérationnelle.
- **Une participation renforcée des personnes protégées :** Les personnes accompagnées ont été intégrées à toutes les étapes : diagnostics, groupes moteurs, retours d'expérience. Les outils ont été adaptés (FALC, facilitation) afin de garantir un cadre accessible et sécurisant. La participation devient réelle et influente, et non symbolique.
- **Une évolution des pratiques professionnelles :** Le projet a permis de renforcer la posture des MJPM en passant d'une logique de substitution à une logique de soutien à la décision. Le Kit méthodologique joue un rôle de fil conducteur pour intégrer les préférences des personnes et développer des pratiques plus progressives et co-construites.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

Le projet entre en 2026 avec un Kit d'essaimage en phase de finalisation, des outils harmonisés, une méthode reproductible, une dynamique inter UDAF renforcée, un observatoire régional en construction, et un déploiement opérationnel prêt à démarrer.

L'ambition demeure inchangée : **faire de l'Occitanie une région pilote dans la mise en œuvre du soutien à la décision, et transformer durablement la protection juridique des majeurs en plaçant la personne au cœur de chaque choix, de chaque relation et de chaque action.**

Le soutien de la famille et la protection des enfants : Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)



Le public concerné :

La mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial a été instaurée par le loi du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Il s'agit d'une mesure judiciaire, ordonnée par le Juge des Enfants « lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants » (Article 375-9-1 du Code Civil).

La mesure vise, à travers un accompagnement administratif et budgétaire, à permettre aux parents de répondre aux besoins fondamentaux de leurs enfants. Pour cela, les prestations familiales sont versées au service et leur gestion évolue au cours de la mesure afin de veiller à leur utilisation dans l'intérêt de l'enfant (gestion unique par le service, partagée avec la famille ou en autonomie). La mesure AGBF s'inscrit dans une perspective de retour à l'autonomie.

Objectifs de la mesure AGBF

La mesure judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial est exercée par un Délégué aux Prestations Familiales.

Son action doit permettre :

- **D'assurer la protection des enfants**, en menant une action éducative et budgétaire auprès des parents dans l'intérêt des enfants ;
- **A la famille de trouver ou retrouver son équilibre et son autonomie** ;
- **Une aide à la parentalité** avec la collaboration du couple parental et une prise de conscience des obligations liées à sa fonction.

La mesure d'AGBF vise ainsi le bien-être des enfants par un soutien actif auprès des parents cumulant des difficultés matérielles et budgétaires. Ce soutien à la parentalité est articulé autour de savoirs concrets afin de donner aux parents les moyens d'agir, de devenir autonomes dans leur gestion, et d'assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants.

Dans ce cadre, le service :

- Veille à ce que les prestations soient affectées aux besoins des enfants, et en priorité aux besoins fondamentaux ;
- Aide et conseille en vue de l'amélioration des conditions de vie de la famille, de son accès aux droits, et ce dans le soutien à la fonction parentale ;
- Recense les besoins, les modes de consommation ;
- Identifie les priorités en fonction des moyens et aide à rechercher des pistes d'amélioration de la situation ;
- Veille à ce que les conditions de logement, d'alimentation, d'hygiène et de santé soient satisfaisantes pour l'ensemble de la famille.

Pour guider son action, le service personnalise son intervention auprès de chaque famille à travers la co-élaboration du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), réévalué à chaque renouvellement de mesure.

Il est établi avec la famille en tenant compte de sa situation, des besoins de l'enfant et des références sociologiques des intéressés en lien avec leur réalité économique. Il est élaboré dans le respect du cadre légal d'intervention, des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet de service.

Les chiffres clés de l'AGBF

- **68 mesures au 31/12/2025**
Soit **196** enfants concernés

Mouvement sur l'année :

- **+ 12** nouvelles mesures
- **18** dessaisiment
- soit **79** mesures en file active et 229 enfants concernés sur l'année

Une MJAGBF est prononcée par le Juge des Enfants pour une famille lorsque :

- La famille a des difficultés dans la gestion de son budget, les prestations familiales n'étant pas employées dans l'intérêt des enfants ;
- Une mesure administrative, notamment une AESF (Accompagnement en Economie Sociale et Familiale) n'a pas été suffisante pour améliorer la situation ;
- La famille ouvre des droits à prestations pour les mineurs concernés par la MJAGBF, à l'exception du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Les personnes allocataires peuvent avoir une activité professionnelle ou non, être en recherche d'emploi, étudiants, ... Il n'y a pas de critères socioprofessionnels, ni de condition d'âge, à partir du moment où les conditions ci-dessus définies sont remplies. **Cette mesure est prononcée lorsque les intérêts de l'enfant ne sont pas garantis et que les difficultés, notamment budgétaire, impactent ses conditions de vie.**

Les enfants peuvent se retrouver en difficulté :

- Dans leur scolarité pour cause de difficultés matérielles (non règlement des cantines...) ;
- Dans l'accès aux soins (non ouverture des droits CMU, absence de mutuelle) ;
- Dans leur stabilité psychologique (procédure d'expulsion liée à une situation d'endettement...) ;
- Dans leur vie en collectivité par des difficultés au regard des règles sociales, les parents pouvant éprouver
- Des difficultés à poser un cadre éducatif sécurisant.

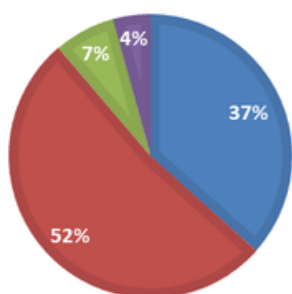
Cette mesure, intégrée à la protection de l'enfance, permet d'assurer un soutien parental, un maintien, ou un retour en cas de placement des enfants, dans le milieu familial de vie conforme à leurs besoins essentiels.

Durée, motifs et typologie des mesures

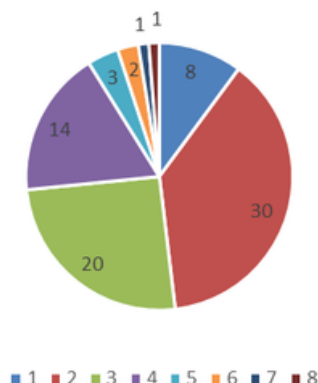
Majoritairement, les familles accompagnées sont monoparentales. Cette tendance correspond au profil prépondérant des MJAGBF au niveau régional (cf. étude CREAL Occitanie). Les mesures concernent principalement des fratries de 2 à 4 enfants.

RÉPARTITION PAR SITUATION FAMILIALE

■ Couple ■ Monoparentale
■ Recomposé ■ Veuf



REPARTITION DES FAMILLES PAR NOMBRE D'ENFANT

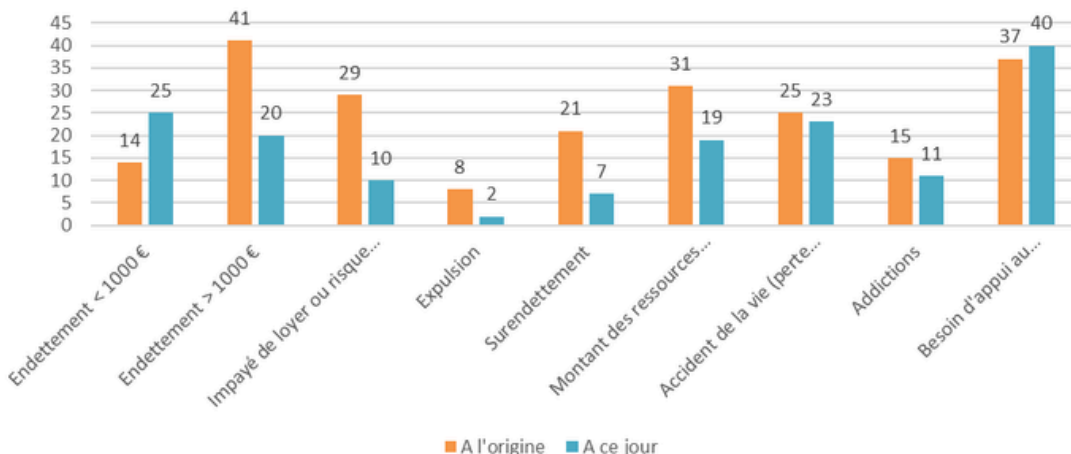


L'augmentation des mesures visant le maintien ou le retour à domicile d'enfants placés confirme le rôle central de l'AGBF en protection de l'enfance, grâce à un accompagnement qui peut se recentrer sur ces enjeux une fois les urgences traitées.

La meilleure connaissance de l'action de l'AGBF par les partenaires renforce également sa place dans les dispositifs de soutien aux familles.

Parallèlement, la hausse des MJAGBF couplées à une AEMO semble traduire une judiciarisation accrue, expliquant la baisse des mesures de prévention.

Comparaison des difficultés rencontrées par les familles



L'étude de l'activité permet d'identifier une durée moyenne de mesure de 5 ans. Ce temps s'explique par plusieurs facteurs :

- Le délai d'ouverture de la mesure est généralement de 5 mois. Cette durée est souvent liée aux difficultés d'adhésion des familles à la mesure.
- Les conditions familiales lors de la mise en place de la mesure sont souvent dégradées. Des actions correctives sont à mettre en place dans les situations d'urgence pour stabiliser les situations. L'accompagnement nécessite du temps pour une prise en compte globale du parcours familial, des besoins spécifiques et appréhender le fonctionnement budgétaire. Bien que seules les prestations soient contrôlées, l'étude du budget se fait dans la globalité des ressources de la famille.
- En fonction des parcours de vie, des événements rencontrés et des fonctionnements familiaux, les besoins ainsi que les modalités de gestion des prestations familiales peuvent évoluer (gestion en autonomie par la famille, par le service ou partagé). Ce fonctionnement vise le retour à l'autonomie des familles.

Sur l'activité 2025, 13 mesures ont été clôturées. Sur celles-ci, 2 ont duré moins d'un an en lien avec le changement de département de résidence de la famille. Ceci entraîne le dessaisissement de la mesure confiée à l'UDAF par le Juge des Enfants qui peut transmettre le dossier au nouveau tribunal compétent. Enfin, 5 levées de mesure ont été ordonnées suite à un retour à l'autonomie après une durée moyenne d'accompagnement de 9 ans.

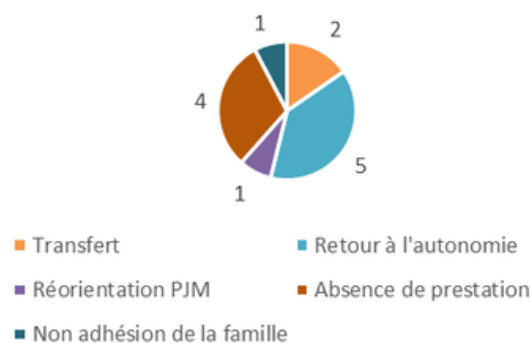


Dispositifs d'accompagnement complémentaires	Nombre de situations concernées
AED	2
AEMO	33
ASE	30
AS de secteur	23
TISF	8
Dispositifs Hébergement/Logement	4
Soins	8
Education spécialisée	5
PJM	6

Les familles accompagnées présentent souvent plusieurs fragilités : budgétaires, locatives, sanitaires, liées à un accident de la vie ou à la parentalité. L'AGBF les aide à stabiliser leur situation financière, à ouvrir leurs droits et à gagner en autonomie.

Le comparatif avant/après montre une amélioration globale, avec notamment la diminution des dettes importantes grâce à leur résorption.

Répartition des motifs de levée de mesure



Les temps forts de l'année

- **Réorganisation de l'équipe** : L'équipe est composée de trois Déléguées aux Prestations Familiales (DPF) dont une coordinatrice, d'une assistante administrative, et d'une cadre experte, sous la responsabilité de la Directrice adjointe du Pôle Social. Les DPF assurent l'accompagnement éducatif et budgétaire des familles, principalement à domicile avec **625 visites en 2025**, pour favoriser l'autonomie et répondre aux besoins des enfants. La coordinatrice soutient l'équipe sur les situations complexes et la collaboration partenariale et l'assistante garantit le suivi administratif et la qualité des documents. Le service travaille en lien avec le service comptable qui gère les paiements et les aides d'urgence. La cadre experte pilote le service, ouvre les mesures et supervise les situations complexes.
- **Actualisation du DIPC** pour recentrer les objectifs de la mesure du côté des besoins fondamentaux de l'enfant.
- Participation au CNDP, au CRDPF et au GT UNAF.
- **Double formation dispensée à l'équipe par les gendarmes de la Maison de Protection des Familles** sur l'accompagnement dans le cadre de violences intra-familiales et le recueil de la parole de l'enfant.
- **Agrément, formation de l'équipe et déploiement de l'activité enquête sociale** ordonnée par le Juge aux Affaires Familiales.
- Rencontre avec les JAF et avec la mission logement du Conseil Départemental (Activités MASP et MAESF).
- Travail spécifique mené dans le cadre de l'APP : gestion de la violence et travail d'équipe.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- **Actualisation du projet de service.**
- Développer la **participation des familles** en lien avec les actions de la maison de la famille (notamment avec le service PCB) et des temps de travail dédiés pour faire émerger les idées.
- Sensibilisation de l'équipe sur le repérage et l'**accompagnement des psychotraumas**.
- Formation d'administrateur ad hoc.
- Formation France services et participation à la mise en oeuvre de ce nouveau service.
- Sensibilisation à la **prévention de la prostitution des mineurs**.
- **Communication autour de l'AGBF** : temps d'information à destinations des partenaires sociaux.

Ce sont eux qui en parlent le mieux !

« J'ai pris confiance en mes capacités et je sais que je veux régler ce problème »

« Je veux poursuivre après l'audience, ça me rassure »

« Ça m'aide à y voir plus clair »

Les enquêtes sociales

Enquêtes sociales JAF

Le service AGBF a débuté en mars 2025 l'activité enquête sociale JAF suite à l'obtention d'un nouvel agrément.

Le Juge aux Affaires Familiales peut solliciter l'UDAF pour réaliser une enquête afin de compléter les informations fournies par les parents et l'aider à décider des modalités d'autorité parentale, de résidence des enfants et d'organisation des droits de visite et d'hébergement. **L'enquête sociale est un moyen pour le magistrat d'explorer l'environnement de l'enfant et ses impacts sur sa vie.**

Les enquêtrices sociales rencontrent l'enfant et ses parents afin de recueillir leur parole et les modalités souhaitées. Elles collectent aussi des éléments factuels sur la situation des parents et évaluent leurs capacités respectives. Pour compléter leur analyse, elles échangent avec les professionnels gravitant autour de l'enfant. **Cela permet d'avoir une vision globale de la situation et de proposer des préconisations dans l'intérêt de l'enfant.**

La méthodologie comprend plusieurs entretiens : deux avec chaque parent (dont au moins un à domicile), des rencontres avec chaque enfant seul et avec ses parents, ainsi que, si besoin, des entretiens avec les nouveaux conjoints et leurs enfants. Elle inclut aussi des contacts avec l'environnement de l'enfant (école, crèche, services sociaux, loisirs), l'entourage familial et les professionnels de santé.

Le délai d'enquête entre la désignation et la restitution varie entre 1 à 6 mois : en moyenne il est de 4 mois. Le temps moyen consacré à une enquête, entre les entretiens et la rédaction du rapport, est de 30 heures.

Enquêtes sociales JCP

Le juge des contentieux et de la protection peut, lorsqu'il instruit une demande d'ouverture de mesure de protection, ordonner une enquête sociale et solliciter l'UDAF pour ce faire.

Ceci lui permet de vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne concernée par la demande. Cette évaluation lui permet d'obtenir des éléments complémentaires afin d'éclairer sa prise de décision.

L'enquêtrice sociale est amenée à rencontrer la personne ainsi que son environnement (famille, proches et organismes) afin d'évaluer la pertinence de la désignation d'une habilitation familiale, et dans ce cas-là identifier la personne la plus à même d'exercer la mesure, ou celle d'un tiers neutre.

Le délai d'enquête entre la désignation et la restitution est de 3 mois.

Les chiffres clés des enquêtes sociales

En 2025, les enquêtes sociales, c'est :

- 3 salariées formées à l'enquête sociale
- 3 enquêtes sociales JCP ordonnées
- 15 enquêtes sociale JAF ordonnées et 25 enfants concernés



4

**ACCOMPAGNER LES
PERSONNES VULNÉRABLES
PAR LE LOGEMENT**

Service logement accompagné - Plateforme Logement Adapté (PLA)



Le public concerné :

Les dispositifs d'habitat adapté proposés par l'UDAF s'adressent à des personnes souffrant d'un handicap psychique et à autonomie limitée. Ils visent à favoriser l'accès et le maintien dans un logement autonome des personnes en situation de vulnérabilité. Basées sur l'insertion par le logement, les Familles Gouvernantes, la Maison Relais et la Résidence d'Accueil en diffus sont les premiers lieux d'expression de la citoyenneté pour les personnes accueillies.

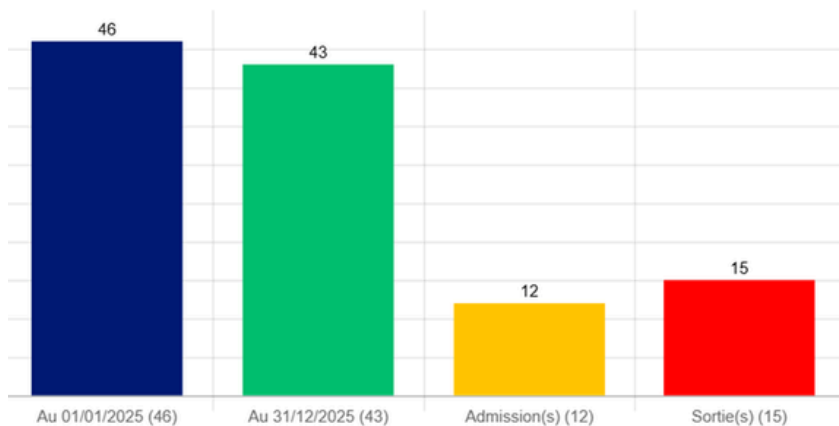
Familles gouvernantes

Ce dispositif propose une cohabitation de 3 colocataires dans des unités d'habitation composées de deux appartements proches les uns des autres. La particularité de ce dispositif réside dans la présence de gouvernantes 6h/jour, 365 jours/an et colocataires, offrant un cadre structurant et une dimension familiale pour les résidents ayant besoin d'un environnement plus contenant.

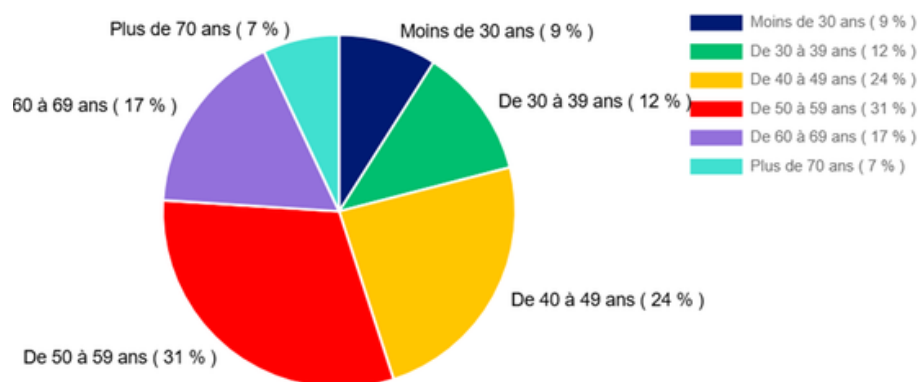
Implantation et capacité au 31/12/2025 :

- 16 logements répartis en T4 et T5 dans trois villes : Tarbes, Lourdes, et Lannemezan.
- Nombre de résidents : 43 sur une capacité totale de 47 personnes.

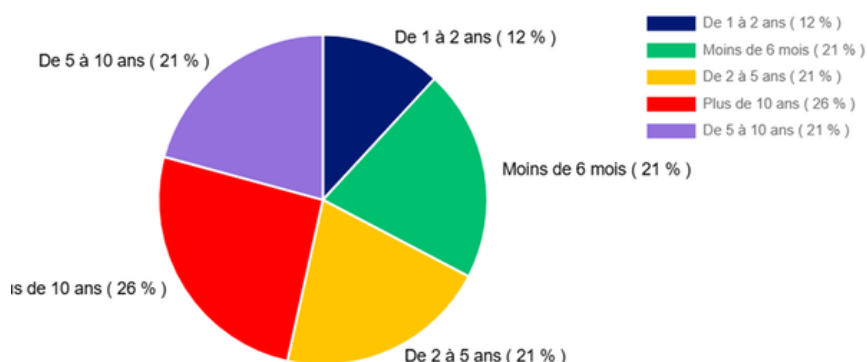
Flux des admissions du 01/01/2025 au 31/12/2025



Répartition par âge du 01/01/2025 au 31/12/2025



Répartition par durée du séjour du 01/01/2025 au 31/12/2025



Les chiffres clés de la PLA

Au 31.12.2025 :

- 68 places
- Dans 20 logements individuels
- Et 17 logements collectifs

Résidence d'accueil en diffus

Ce dispositif comprend des logements dans le parc public et s'adresse à des résidents ayant une autonomie suffisante pour vivre seuls, avec un accompagnement régulier de l'équipe sociale de l'UDAF.

Implantation et capacité des logements en diffus au 31/12/2025 :

- 7 appartements T2 et T3, situés à Aureilhan et Tarbes.
- Nombre de résidents : 7 (en augmentation grâce à l'ouverture de 2 places supplémentaires).

Maison Relais "La Cena"

Ce dispositif est conçu pour les résidents ayant une autonomie plus grande. Chaque personne dispose d'un logement individuel au sein d'une résidence sécurisée comprenant une salle commune. Ce cadre favorise un équilibre entre vie privée et lien social.

Implantation et capacité au 31/12/2025 :

- Localisée à Tarbes, dans une résidence fermée.
 - Nombre de résidents : 14
- En 2025, sur la Maison relais il n'y a eu aucune rotation des résidents avec un taux d'occupation de 100%.

Les temps forts de l'année

- **Fermeture d'un appartement en colocation à Lannemezan** car il n'y avait pas assez de candidatures sur ce logement.
- Fermeture d'un des dispositifs au sein de la CENA et **ouverture d'un nouveau logement à Tarbes en semi autonomie.**
- **Déménagement des résidents de la CENA** vers la nouvelles résidence d'accueil et restitution de la totalité des logements en diffus.
- **Ouverture le 17 novembre 2025 de la nouvelle résidence d'accueil de 25 places "Soleil des Cimes"**, en partenariat avec l'OPH, dans des logements individuels spacieux, sécurisés, avec une salle commune et un accès rapide aux commodités.
- **Réorganisation du service logement accompagné** : l'UDAF 65 a engagé une réflexion stratégique pour réorganiser le service Logement. L'objectif est de passer d'une gestion en plateformes spécifiques à une vision globale et intégrée, permettant d'accroître l'agilité et la réactivité du service pour répondre aux besoins diversifiés du territoire.
- **Ecriture du projet de service.**
- **Mise à jour du support de présentation des dispositifs du service logement accompagné.**



Une équipe professionnelle dédiée à votre écoute :

- Accompagnement individualisé pour soutenir votre projet de vie
- Animations variées et sorties régulières pour dynamiser votre quotidien
- Comité d'habitants pour participer activement à la vie collective

Modalités d'admission :

Vous avez entre 25 et 59 ans, vous bénéficiez d'un suivi médical régulier pour des troubles psychiques stabilisés :

- Faites instruire votre demande par votre travailleur social référent
- Validez votre demande via le SIAO
- Rencontrez un professionnel UDAF pour une évaluation personnalisée de vos attentes et vos besoins
- Visitez votre futur logement

Votre candidature sera ensuite étudiée avec attention par notre commission d'admission partenariale.

Vivez pleinement votre autonomie, entouré et accompagné avec l'UDAF 65 au Soleil des Cimes !



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- **Renforcer l'attractivité du dispositif Famille Gouvernante**, particulièrement impacté par la vacance de places en 2024. L'enjeu est d'éviter toute vacance sur les prochaines années en développant :
 - une communication plus lisible et accessible sur le dispositif,
 - une amélioration continue des conditions de vie et de cohabitation,
 - un travail de partenariat renforcé avec les acteurs médico-sociaux et sanitaires afin d'identifier et orienter plus efficacement les candidats potentiels,
 - une réflexion sur l'implantation géographique des logements pour sécuriser leur attractivité.
- **Ouverture d'une pension de famille intergénérationnelle** : Dans une dynamique d'innovation sociale et d'adaptation aux besoins émergents des familles, nous projetons pour 2025 l'ouverture d'une pension intergénérationnelle au sein des locaux de la CENA. Cet espace, d'une capacité de 14 places, aura pour ambition de favoriser le vivre-ensemble, de créer des liens solidaires entre générations et de proposer un accompagnement à la fois inclusif, sécurisé et humain. Pensée comme un lieu de vie ouvert, la pension intergénérationnelle encouragera les échanges, l'autonomie et la participation active des résidents, tout en s'intégrant pleinement dans les dynamiques locales du territoire.
- **Inauguration de la Résidence d'accueil "Soleil des Cimes"**.



Service logement accompagné - Plateforme d'Accueil et d'Accompagnement des Personnes Etrangères (PAAPE)



Le public concerné :

La Plateforme d'Accueil et d'Accompagnement des Personnes Etrangères regroupe l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des personnes étrangères : L'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) et le Bail Relais pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BR BPI).

Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA)

L'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) de l'UDAF des Hautes-Pyrénées est habilité à accueillir des **30 hommes, majeurs, isolés, demandeurs d'asile et/ ou primo-arrivants uniquement**. Les entrées et les sorties sont décidées par la Direction Territoriale de l'OFII. Depuis le 26 décembre 2017, les orientations sont gérées majoritairement par le Centre Accueil et d'Etude des Situations (CAES) de Toulouse.

Objectifs :

L'HUDA doit pouvoir mettre à l'abri les usagers et ainsi respecter les Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) auxquelles ils ont droit et leur offrir la possibilité de choisir de demander l'asile ou de prétendre à une aide au retour. Les demandeurs sont accompagnés et informés dans leur parcours d'asile et leur ouverture des droits.

Cet hébergement est temporaire, durant la période d'instruction des demandes d'asile, et conçu comme un temps de préparation au transfert des personnes faisant l'objet d'une procédure Dublin.

Missions :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques
- L'accompagnement sanitaire et social
- Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif
- L'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

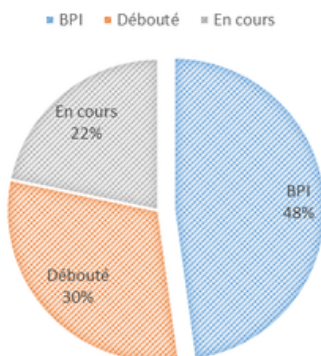
Les chiffres clés de la PAAPE

Au 31.12.2025 :

- HUDA :
 - Taux d'occupation de **95%**
 - **24** entrées
 - **23** sorties
 - Durée moyenne d'hébergement : **16 mois**
- BR BPI :
 - **20** personnes accompagnées dont **2 familles**

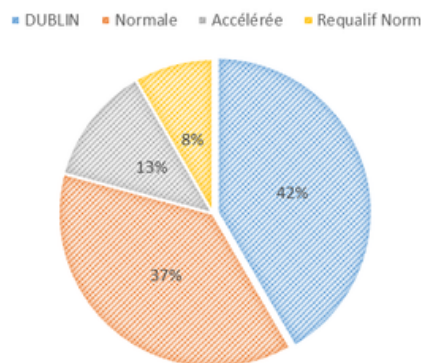


STATUT DES PERSONNES SORTIES EN 2025



En 2025, 11 personnes ont obtenu la protection subsidiaire, notre service a accompagné les personnes vers la sortie de notre hébergement. 6 ont accédé à du logement privé ou public, nous avons pour ces personnes sollicitées des accompagnements au logement de type ASLL ou AVDL afin de sécuriser la suite du parcours

PROCÉDURE DES PERSONNES ENTRÉES EN 2025



Le Bail Relais pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BR BPI)

La plateforme a également pour mission d'accueillir des personnes statutaires (réfugiés ou personnes ayant obtenu la protection subsidiaire) via la DIHAL. Il s'agit d'assurer l'accompagnement social dans le cadre d'un logement loué par l'UDAF qui est adapté financièrement et compatible avec la composition familiale. Il est établi un système de location / sous location, ce qui facilite l'accès aux dispositifs de droit commun et l'accompagnement dans une installation autonome et durable sur le territoire.

Objectifs et missions :

- Accueillir sur site les bénéficiaires dans un logement meublé et adapté ;
- S'assurer que les droits ou prestations soient ouverts ;
- Faciliter l'insertion et le repérage sur le territoire ;
- Permettre l'accès à la formation et à la scolarité.

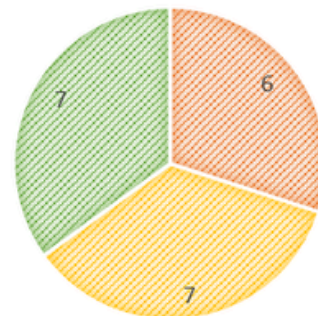
L'UDAF 65, avec les bailleurs et la famille, contractent un « Bail Relais ». La famille s'engage à payer le loyer, investir le logement, ne pas troubler le voisinage et poursuivre les objectifs sociaux déterminés en accord avec les travailleurs sociaux.

Le Bail Relais vient apporter la garantie aux bailleurs sociaux d'un accompagnement et du suivi de l'intégration territoriale des personnes tout en prévenant les risques d'impayés et/ou de troubles.

Le Bail Relais est ainsi l'outil de compromis qualitatif et humain permettant un accompagnement social de qualité à des publics fragilisés par leur parcours de vie et la barrière de la langue, en tenant compte des attendus des bailleurs sociaux, garants de l'équilibre et de la pérennité de leur parc locatif.

NATIONALITÉS

■ Turc ■ Somalien ■ Afghan



Les temps forts de l'année

- **Modernisation des méthodes de communication avec les personnes accueillies** avec notamment le développement de contenus adaptés et disponibles sur des plateformes numériques. L'objectif étant de rendre les informations plus engageantes et accessibles en particulier pour un public jeune et connecté.
- **Développement de nouveaux partenariats** afin de rester au plus près des besoins des personnes accueillies.
- **Réorganisation du service logement accompagné** : l'UDAF 65 a engagé une réflexion stratégique pour réorganiser le service Logement. L'objectif est de passer d'une gestion en plateformes spécifiques à une vision globale et intégrée, permettant d'accroître l'agilité et la réactivité du service pour répondre aux besoins diversifiés du territoire.
- **Ecriture du projet de service.**
- **Mise à jour du support de présentation des dispositifs du service logement accompagné.**

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- **Renforcer l'attractivité du dispositif Bail relais - BPI** en proposant :
 - une communication plus lisible et accessible du service,
 - une amélioration continue des logements proposés,
 - un travail de partenariat renforcé avec les acteurs du territoire,
 - une réflexion sur l'implantation géographique des logements pour augmenter leur attractivité.
- **Continuer le développement de partenariats.**



Service logement accompagné – Plateforme d'Accompagnement Social Lié au Logement (PASLL)



Le public concerné :

La Plateforme d'Accompagnement Social Lié au Logement regroupe l'ensemble des dispositifs accompagnant les personnes seules ou les familles de droit commun : Bail glissant (BG), Bail glissant Jeune Majeur (BGJM), Allocation Logement Temporaire (ALT), Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL et AVDL Réfugié) et Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) des salariés.

Quel que soit le dispositif d'accompagnement, les personnes accueillies présentent des difficultés relatives au logement. Elles résident dans des logements insalubres, sont en procédure d'expulsion, en hébergement transitoire chez des tiers, en rupture, sans logement ou dans des logements inadaptés (loyer trop onéreux au regard des ressources, surpeuplement...) ou victimes de violences. Ces publics relèveraient de la Loi DALO, s'ils n'étaient pas pris en charge.

L'orientation vers un dispositif se décide collégialement en fonction de l'évaluation sociale des besoins et des attentes spécifiques de la personne. Il n'y a pas d'orientation type pour un profil type, le point d'entrée est l'autonomie de la personne.

ASLL Salariés

Depuis mai 2020, l'UDAF est engagée aux côtés d'Action Logement dans le cadre d'une convention annuelle afin de mener des accompagnements sociaux liés au logement (ASLL) dans l'objectif de faciliter l'accès et le maintien dans le logement des salariés rencontrant des difficultés majeures (impayés, procédure d'expulsion, précarité, difficultés administrative ou problématique de santé,...) via un accompagnement individualisé et adapté. Cette convention précise le contenu de l'accompagnement, les conditions d'exercice, les modalités de financement et les critères d'évaluation.

Public accompagné :

Le dispositif s'adresse à des personnes seules ou en couple, rencontrant des difficultés liées au logement et résidant obligatoirement dans les Hautes-Pyrénées.

Les situations sont variées : sans domicile, hébergées, locataires, accédant à la propriété ou propriétaires. Pour être éligibles, les bénéficiaires doivent répondre aux critères d'Action Logement :

- Être salarié ou ancien salarié depuis moins d'un an,
- Travailler dans une entreprise de plus de 10 salariés (privé) ou plus de 50 salariés (secteur agricole).

Modalités d'accompagnement :

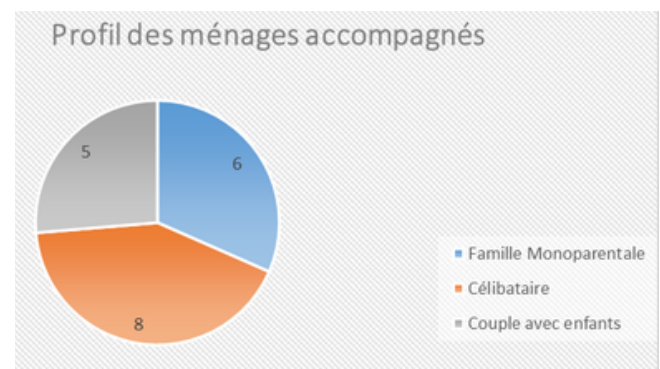
Les familles sollicitent Action Logement Occitanie via une demande en ligne. À la suite d'une évaluation téléphonique, Action Logement mandate l'UDAF pour un accompagnement ciblé. Chaque ordre de mandatement précise les objectifs, la durée prévue (de 1 à 6 mois, renouvelable), et les critères d'évaluation. L'accompagnement repose entièrement sur la libre adhésion du bénéficiaire. L'accompagnement consiste à aider la famille à sécuriser son logement en l'aidant dans la recherche locative, en évaluant les difficultés qui peuvent fragiliser la situation, en renforçant l'autonomie dans les droits et devoirs de locataire, et en le guidant vers les partenaires adaptés. Les objectifs sont ajustés régulièrement afin de lever les freins, mobiliser les ressources et favoriser une gestion autonome du logement.

L'UDAF travaille en lien avec les professionnels déjà engagés dans la situation (bailleurs sociaux, MDS, structures d'hébergement et d'insertion, CAF, SIAO, etc.) et entretient un partenariat privilégié avec Action Logement grâce à des points mensuels, ainsi qu'un bilan annuel visant à ajuster les pratiques, fluidifier les échanges et suivre l'évolution des situations accompagnées.

Les chiffres clés de la PASLL

Au 31.12.2025 :

- | | |
|--------------------|---|
| • BG : | • AVDL : |
| 20 diagnostics | 25 accompagnements |
| 17 accompagnements | 20 accompagnements spécifiques réfugiés |
| • BGJM : | • ASLL Salariés : |
| 14 diagnostics | 19 accompagnements |
| 10 accompagnements | |



Profil des personnes accompagnées en ASLL Salariés

Motifs principaux d'orientation en ASLL Salariés :

- Situation d'endettement avec risque locatif (15)
- Procédure d'expulsion (3)
- Soutien pour accéder à un logement (1)

Accompagnements finalisés en 2025 : 13

Durée moyenne des accompagnements : 8,9 mois

- 61 % ont atteint leurs objectifs
- 23 % n'ont pas adhéré à l'accompagnement
- 15 % ont été réorientés vers un autre dispositif

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Le dispositif AVDL a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement. Il permet également de proposer une phase d'évaluation (diagnostic) afin de consolider le projet logement ou de réorienter, si nécessaire, vers un accompagnement plus adapté.

L'UDAF est mandaté par les services de l'Etat en fonction des demandes présentées auprès du SIAO, en CCPAEX ou à la commission DALO. Les ordres de mandatement précisent l'origine de la saisine, la demande initiale de la personne, son parcours, les freins et potentialités identifiés ainsi que les objectifs de mise en œuvre.

L'UDAF a été sollicité suite à son expertise sur le public des personnes bénéficiaire de la protection internationale pour faire de l'AVDL spécifique à ce public (AVDL Réfugiés).

Public accompagné :

Les personnes orientées vers le dispositif AVDL présentent des situations de vulnérabilité diverses qui fragilisent leur parcours résidentiel et rendent l'accès à un logement, ou son maintien, particulièrement complexe. Ces difficultés peuvent être liées à des impayés de loyer, des procédures d'expulsion, des situations d'urgence, la précarité ou des difficultés budgétaires, administratives, professionnelles ou sanitaires.

Modalités d'accompagnement :

La durée prévisionnelle de l'accompagnement est fixée à 6 mois pour un AVDL accès ou maintien et à 3 mois pour un diagnostic. Ces durées peuvent être renouvelable ou écourtée en fonction de l'adhésion, des besoins et de l'avancée de la situation du ménage mais aussi des crédits alloués restants. L'accompagnement n'est pas contractualisé et repose sur la libre adhésion ainsi que la mobilisation du bénéficiaire.

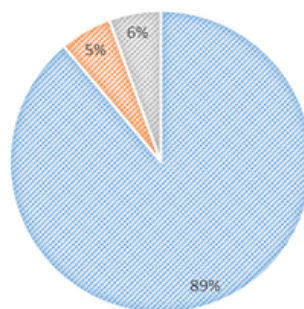
Le diagnostic vise à obtenir une vision globale de la situation afin de construire avec la personne un projet adapté à ses besoins et de lever les freins identifiés. Dès réception du mandatement, l'UDAF contacte systématiquement les partenaires déjà impliqués pour compléter l'évaluation. Des rencontres régulières, à domicile ou à l'UDAF, permettent de créer un lien, comprendre le parcours, travailler le projet logement et identifier les potentialités, en fixant des objectifs à court terme.

L'accompagnement AVDL est individualisé et vise à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, à renforcer l'autonomie du ménage, à sécuriser l'ouverture des droits, à soutenir la gestion du quotidien et à favoriser la médiation avec le bailleur et l'intégration dans l'environnement. L'UDAF peut adopter une démarche proactive en cas de rupture de lien avec le bailleur. La souplesse du dispositif permet de répondre à la diversité des situations. **Un premier bilan est transmis au prescripteur après un mois** pour confirmer la pertinence de l'intervention et définir les pistes d'action, puis une évaluation finale précise les travaux réalisés et les suites possibles (poursuite en AVDL, orientation vers un autre dispositif ou fin d'accompagnement).

En 2025, l'ensemble des saisines AVDL a été réalisé via le SI-SIAO.

FORMAT AVDL

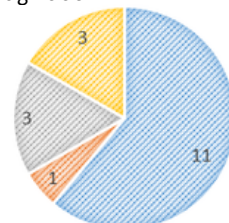
■ Accès ■ Maintien ■ Diagnostiv



89 % des orientations en ADVL concernant un accès au logement (99 % des orientations en AVDL Réfugiés concernant également un accès au logement)

■ Célibataire ■ couple ■ Couple avec enfants ■ Famille Monoparentale

Profil des personnes accompagnées

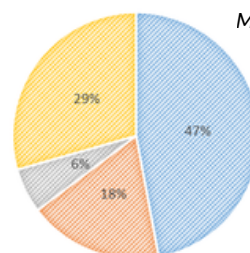


Durées d'accompagnement : 17 accompagnements terminés en 2025.

Pour ces 17 situations :

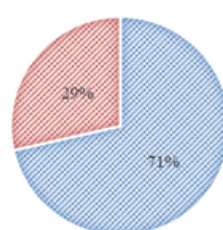
- 6 ont duré moins de 3 mois
- 3 ont duré entre 3 et 6 mois
- 7 ont duré entre 6 mois et 1 an
- 1 a duré 1 an et plus

■ Atteinte des objectifs ■ Réorientations ■ Changement de projet ■ Non adhésion



Motif d'arrêt en AVDL

■ Atteinte des objectifs ■ Changement de projet



Motif d'arrêt en AVDL Réfugiés

Durées d'accompagnement (AVDL Réfugiés) : 7 accompagnements terminés en 2025.

Pour ces 7 situations :

- 1 a duré moins de 6 mois
- 6 ont duré entre 6 mois et 1 an

Les dispositifs AVDL et AVDL Réfugiés confirment leur rôle essentiel dans l'accès et le maintien dans le logement des ménages vulnérables. L'AVDL Réfugiés a accompagné 20 ménages, avec des sorties majoritairement positives et des suivis d'une durée de 6 à 12 mois, signe d'une bonne efficacité.

Les dispositifs **Bail Glissant (BG)** et **Bail Glissant Jeune Majeur (BGJM)** ont pour finalité de sécuriser l'accès au logement de publics en difficulté en leur permettant d'intégrer un logement sous-loué par l'UDAF avant d'en devenir locataires en titre. Ils visent une autonomie résidentielle durable, en soutenant :

- l'apprentissage et le respect des droits et devoirs du locataire ;
- la gestion budgétaire et administrative ;
- l'intégration dans l'environnement, la médiation avec les bailleurs et la coordination avec les partenaires sociaux ;
- l'insertion sociale et professionnelle, particulièrement pour les jeunes sortant de l'ASE accompagnés en BGJM.

L'objectif final pour les familles et les jeunes est le glissement du bail, préparé tout au long de l'accompagnement et validé conjointement avec le bailleur lorsque les conditions d'autonomie sont réunies.

Public accompagné :

Ces dispositifs s'adressent :

- **pour le Bail Glissant, aux familles orientés via le SI-SIAO**, relevant des publics prioritaires du PDALHPD et présentant des fragilités sociales, budgétaires ou de parcours logement nécessitant un accompagnement renforcé ;
- **pour le Bail Glissant Jeunes Majeurs, aux jeunes majeurs sortant de l'ASE, titulaires d'un contrat jeune majeur**, disposant d'une situation administrative et financière leur permettant d'envisager un logement autonome et d'une dynamique d'insertion professionnelle en cours.

Modalités d'accompagnement :

L'adhésion de la famille ou du jeune, la capacité à s'impliquer et la volonté d'intégrer un logement autonome constituent des critères déterminants.

L'accompagnement repose sur une démarche progressive et individualisée, structurée en trois étapes clés.

- **Diagnostic** : Durant environ 3 mois, l'UDAF évalue la situation globale de la famille ou du jeune et analyse le parcours logement, la stabilité sociale, les capacités budgétaires et l'organisation du quotidien. Elle recueille aussi des informations auprès des partenaires impliqués et définit des objectifs permettant de mesurer l'adhésion et la faisabilité du projet logement. Ce diagnostic permet de confirmer ou non la pertinence du dispositif et, le cas échéant, d'orienter vers un service plus adapté.
- **Relogement et suivi social** : Une fois le logement identifié, l'UDAF signe un contrat de sous-location avec la famille ou le jeune. L'accompagnement, d'une durée initiale de 9 mois renouvelables, est centré sur la gestion du logement, la stabilisation budgétaire et administrative, le repérage et la mobilisation des ressources du territoire, la médiation avec le bailleur et la coordination partenariale. Pour les jeunes majeurs, le soutien renforcé à l'insertion socioprofessionnelle est également travaillé.
- **Glissement du bail** : Il constitue l'aboutissement du parcours et est envisagé lorsque le sous-locataire a démontré sa capacité à payer régulièrement le loyer et les charges, entretenir son logement, respecter l'environnement et le voisinage et gérer ses droits et obligations de manière autonome. Une évaluation conjointe UDAF-bailleur-bénéficiaire permet de valider la sortie vers un bail à son nom. L'UDAF reste ensuite en appui ponctuel pour sécuriser la transition.

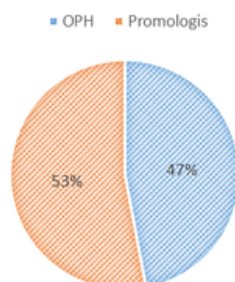
Répartition par structure familiale	Personne seule	Personne seule avec enfant	Couple	Couple avec enfant
Ménages en diagnostics	7	10	1	2

Au 1er janvier 2025, **pour le BG, 5 diagnostics sollicités en 2024 étaient encore en cours d'évaluation**. Sur l'année, le service a été mandaté pour **15 nouveaux diagnostics**. Au 31 décembre 2025, **12 évaluations étaient à finaliser. Soit 20 au total** :

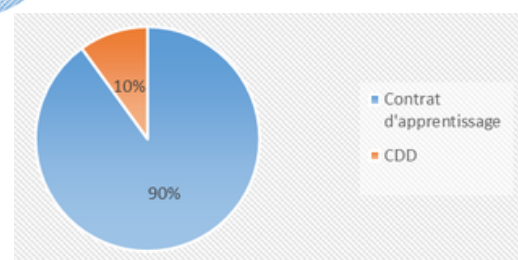
- 4 ont été validés et ont abouti à un relogement ;
- 4 ont été invalidés, 3 demandes annulées par le ménage et 1 refus de l'UDAF pour non adhésion
- 12 diagnostics en cours au 31.12.2025

	2024	2025
Baux glissants suivis	21	17
En cours au 31/12	16	7
Sorties	5	10
Entrées	9	3
Total	4	-6

En 2025, en BG, **10 sorties : 8 glissements et 2 résiliations**. Au 31.12.2025, les baux glissants sortis ont une durée moyenne d'accompagnement est de 18 mois. 2 situations dépassées les 18 mois.



Le travail autour du projet relogement des ménages se fait en étroite collaboration avec les différents bailleurs sociaux. Sur l'année 2025 et en ce qui concerne les 17 ménages suivis, les relogements en bail glissant ont été menés essentiellement avec Promologis et l'OPH.



Situations des jeunes accompagnés en BGJM

Au 1er janvier 2025, **pour le BGJM, 8 diagnostics sollicités en 2024 étaient encore en cours d'évaluation**. Sur l'année, le service a été mandaté pour **6 nouveaux diagnostics**. Soit **14 au total** :

- 9 ont été validés et ont abouti à un relogement
- 5 ont été invalidés dont 2 qui ont été orientés vers de l'AVDL
- 2 qui ont changé de projet
- 1 réorientation vers de l'hébergement pour absence de ressource.

Le dispositif BGJM a accompagné 10 jeunes de 18 à 21 ans dans leur logement en 2025, tous engagés dans un parcours d'insertion professionnelle. Pour favoriser leur maintien, le service travaille étroitement avec les employeurs, conseille sur le droit du travail et entretient un partenariat renforcé avec la Mission Locale. **En 2025, 2 glissements de bail ont été effectués.**

Les temps forts de l'année

- **Déploiement du logiciel de gestion logement « Gestion Habitat »** qui permet d'améliorer le suivi des travaux tout en rendant les informations plus lisibles et accessibles pour l'ensemble du service. Par ailleurs, l'intégration d'un onglet dédié à la gestion des équipements au sein de ce logiciel optimise la gestion des ressources matérielles, réduit les coûts associés et vient renforcer notre capacité à répondre efficacement aux besoins des personnes accompagnées.
- **Réorganisation du service logement accompagné** : l'UDAF 65 a engagé une réflexion stratégique pour réorganiser le service Logement. L'objectif est de passer d'une gestion en plateformes spécifiques à une vision globale et intégrée, permettant d'accroître l'agilité et la réactivité du service pour répondre aux besoins diversifiés du territoire.
- **Arrêt du dispositif ALT** qui était déficitaire depuis de nombreuses années.
- **Développement de partenariats.**
- **Mise à jour du support de présentation des dispositifs du service logement accompagné.**
- **Ecriture du projet de service.**



Avec l'Union Départementale des Associations Familiales des Hautes-Pyrénées, construisez votre parcours vers l'autonomie !

Pourquoi choisir l'UDAF 65 ? Institution de référence engagée auprès des familles et des personnes vulnérables depuis 1945, l'UDAF 65 est votre partenaire privilégié dans l'accompagnement vers et dans le logement.

Notre équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux, reconnue pour son expertise et sa bienveillance, s'engage à vos côtés pour construire ensemble votre parcours vers une vie autonome et inclusive.

Un accompagnement sur mesure :

- Bail Glissant** : Transition douce vers un logement social autonome grâce à un accompagnement progressif et rassurant.
- Bail Glissant Jeunes Majeurs** : Accompagnement spécialisé pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance afin de faciliter leur entrée dans la vie autonome.
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)** : Soutien personnalisé aux salariés en difficulté financière ou d'accès au logement pour stabiliser leur situation.
- Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)** : Parcours personnalisé et volontaire pour accéder et se maintenir durablement dans un logement adapté à vos besoins.

- Résidence Accueil** : Hébergement stable et accompagnement dédié pour les personnes en situation de handicap psychique, dans un cadre collectif convivial et rassurant.
- Familles Gouvernantes** : Colocation accompagnée par une aide à domicile pour les personnes ayant besoin d'un soutien quotidien.
- Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA)** : Hébergement temporaire et accompagnement social spécifique durant la demande d'asile et au parcours migratoire.
- Bail Relais Protection Internationale (BPI)** : Logement temporaire et accompagnement vers une insertion sociale réussie et durable des réfugiés.

Nos engagements :

- ✓ Accompagnement personnalisé
- ✓ Respect et valorisation de votre parcours
- ✓ Solidarité et inclusion sociale
- ✓ Pluralisme et indépendance

Nos soutiens :

Services de l'Etat, Conseil départemental des Hautes Pyrénées, Offices HLM, Réseau URAF UNAF, UNAF.

Logos: UDAF 65, URAF, OPH 65, semis, Promologis.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative



- **Augmentation du nombre de mesure AVDL** : Face à l'augmentation des demandes et aux besoins persistants de prévention des ruptures, la capacité actuelle des dispositifs AVDL est devenue insuffisante. L'UDAF prévoit donc d'augmenter le nombre de mesures, afin de réduire les délais, sécuriser les parcours résidentiels et maintenir un accompagnement de qualité.
- **Renforcement et développement des différents dispositifs de la plateforme.**

Maison du Travail Saisonnier de Lourdes et ses Vallées (MTS)



Le public concerné :

La maison du travail saisonnier de Lourdes et ses vallées est un espace d'informations, de ressources et d'animation de réseau à destination :

- des saisonniers et demandeurs d'emploi : orientation, facilitation, mise en relation, appui aux démarches et suivi des parcours emplois et formations
- des employeurs : accompagnement et recrutement.

Objectif de la MTS de Lourdes et ses vallées

La Maison du travail saisonnier de Lourdes et ses vallées est un lieu d'information, d'orientation et de facilitation permettant l'accompagnement et le suivi des parcours professionnels.

C'est un espace d'informations et de ressources qui vise à :

- Contribuer à l'animation territoriale sur la saisonnalité des emplois
- Attirer, accueillir, informer, orienter les saisonniers et demandeurs d'emploi et participer à la levée des freins périphériques
- Attirer, informer, orienter et contribuer à l'organisation des employeurs.

Une animation territoriale renforcée au service d'une vision commune de la saisonnalité

En 2025, la Maison du Travail Saisonnier s'est imposée comme un acteur central du pilotage territorial de la saisonnalité. Présente dans de nombreuses instances locales et régionales (COTECH, CLPE, groupes de travail thématiques, réseau Ma Saison en Occitanie), **elle a participé à plus de 80 réunions, contribuant à une compréhension partagée des enjeux et à une meilleure coordination des réponses publiques et privées.**

Parallèlement, la MTS a renforcé son ancrage de terrain grâce à **des échanges directs avec 114 employeurs, dont 24 visités sur site**, permettant d'affiner le diagnostic sur les besoins en recrutement, les freins rencontrés et les évolutions attendues. Elle a également consolidé les liens avec les structures d'accompagnement (France Travail, Mission Locale, organismes sociaux), facilitant l'articulation entre les problématiques vécues par les saisonniers (logement, mobilité, droits, saison courte) et les solutions structurelles à déployer. **La MTS apparaît ainsi comme un pivot entre politiques publiques, acteurs économiques et réalités des usagers, garantissant cohérence, coordination et circulation d'information.**

Un accompagnement au plus près des saisonniers

En 2025, la MTS a renforcé son maillage territorial pour garantir l'accès à ses services et réduire les freins liés à la mobilité. Elle a assuré une **présence régulière dans 13 sites**, dont 10 stations touristiques, et réalisé **43 permanences** dans les vallées, complétées par des permanences dans les lieux d'hébergement (Résidence Soleil, La Régence). Ces permanences délocalisées, notamment à Cauterets, Barèges, Luz-Saint-Sauveur, Argelès-Gazost, Gavarnie, Hautacam, Beaucens ou Artalens-Souin, ont permis un accompagnement direct, individualisé et au plus près des saisonniers, y compris les plus isolés. **L'intégration, depuis décembre 2024, aux actions de la Maison de la Famille Itinérante a renforcé cette dynamique "d'aller vers"**, tout comme l'intervention dans les lieux de vie des travailleurs. Cette présence de terrain a été complétée par une communication numérique réactive via Facebook, permettant d'informer en continu sur les permanences, les offres d'emploi et les dispositifs disponibles.

Les chiffres clés de la MTS

Au 31.12.2025 :

- **273** saisonniers accompagnés
- **226** employeurs partenaires
- **1246** demandes de contact
- **174** offres d'emploi collectées
- **478** mises en relations réalisées
- **14** personnes intégrées au programme Trav'Ailleurs saisonniers

Informer, orienter, accompagner : un soutien global aux parcours

En 2025, la MTS a déployé un ensemble d'actions destinées à sécuriser et accompagner les parcours des saisonniers, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de la BPI. Elle a animé **22 ateliers et 16 actions collectives** portant sur :

- la préparation à l'emploi (CV, entretiens, outils numériques, vocabulaire professionnel) ;
- les droits sociaux et le droit du travail ;
- l'accès au logement et les démarches locatives ;
- la culture professionnelle et la connaissance du territoire ;
- la sensibilisation à la santé au travail.

Inscrits notamment dans le programme Trav'Ailleurs saisonniers, ces ateliers ont renforcé l'autonomie des participants et leur capacité à anticiper leurs parcours et éventuelles transitions professionnelles.

La MTS a également organisé des visites d'entreprises, permettant une immersion concrète dans les environnements de travail et favorisant la rencontre directe entre employeurs et saisonniers.

Enfin, elle a joué un rôle clé de médiation et d'information sur les droits sociaux, la santé, le logement, les démarches administratives et les solutions de mobilité, contribuant à améliorer l'accès global aux services sur le territoire.

La montée en compétences, un axe stratégique majeur : ingénierie, innovation et structuration

Faire émerger une offre de formation adaptée au territoire

2025 a été une année déterminante pour la structuration de parcours de formation innovants. **L'un des accomplissements majeurs de la MTS est la création du parcours Opérateur 4 saisons**, fruit d'une ingénierie territoriale réunissant : le GRETA, les stations de ski, les thermes, les employeurs, les services de la Région et la CCPVG. Cette formation de 7 mois s'articule autour de compétences transversales (relation client, secourisme, numérique, soft skills) en proposant deux spécialisations : technicien d'exploitation ou animation-vente. Elle répond à trois enjeux essentiels :

- Fidéliser les travailleurs en leur proposant une perspective pluri-saisonnière ;
- Outiller les employeurs face aux tensions de recrutement ;
- Professionnaliser des métiers de plus en plus exigeants en compétences transversales (gestion du risque, relation client, numérique...).

Avec son tronc commun et ses deux options – technicien d'exploitation / animation-vente – il propose un tremplin vers des parcours durables. **Les 20 promesses d'embauche recueillies témoignent de l'enthousiasme du tissu économique en cohérence avec les enjeux de pluriactivité et d'allongement des saisons.**

Le soutien aux employeurs : fidélisation, attractivité et coopération

L'accompagnement proposé aux employeurs va bien au-delà du simple relais d'offres. À travers un cycle de rencontres / networking, la MTS a favorisé :

- l'échange de pratiques RH,
- la réflexion collective autour de la fidélisation,
- l'information sur les dispositifs de formation,
- la construction d'une image territoriale attractive.

Les actions de prospection, renforcées par les EPYcafés et les visites directes d'entreprises, ont permis une relation plus fluide et un lien de confiance accru entre la MTS et le tissu économique local. L'espace employeurs du site web, enrichi et mis à jour, soutient aujourd'hui l'intermédiation et l'accès à des ressources utiles.

Répondre aux tensions du secteur Hôtellerie-Restauration

La MTS a animé tout au long de l'année un travail partenarial approfondi avec les restaurateurs, hôteliers, OPCO et organismes de formation pour :

- construire un référentiel de compétences HCR,
- structurer une démarche d'entretien de fin de saison,
- engager un dialogue technique avec Région, OPCO et France Travail.

Cette démarche marque une étape forte vers la professionnalisation et la reconnaissance des compétences saisonnières.

Déployer des formations techniques ciblées

L'ouverture à Cauterets d'une session du Titre Professionnel Skiman, pilotée avec le GRETA et GELYVAG, répond à la demande croissante en personnel qualifié dans les stations.

La MTS y a joué un rôle essentiel : coordination logistique, mobilisation des entreprises, et diffusion des informations auprès des publics.



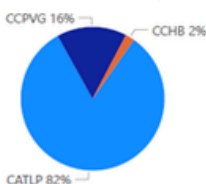
Typologie des publics

En 2025, la MTS a accompagné 273 saisonniers, confirmant la stabilité et l'utilité du dispositif sur le territoire. Le public reste majoritairement jeune : 33 % ont entre 18 et 25 ans et 27 % entre 26 et 35 ans, tout en intégrant une diversité croissante avec une part notable des 36-45 ans (25 %) et des plus de 60 ans (14 %).

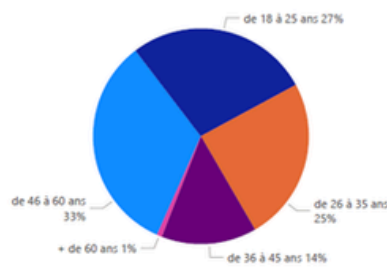
Nombre de saisonniers accompagnés en 2025

273

Répartition des bénéficiaires résidant sur les Hautes-Pyrénées



Répartition par âge des bénéficiaires



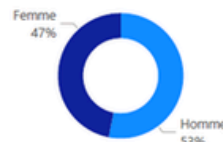
Niveau d'études



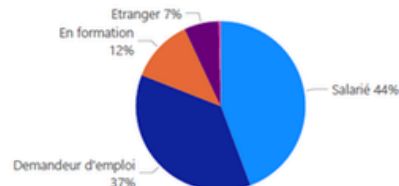
Moyenne d'âge des bénéficiaires

37

Répartition par sexe



Statut à l'inscription



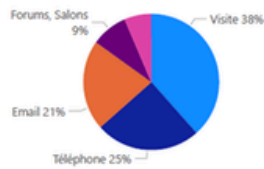
La moyenne d'âge de 37 ans illustre cet équilibre entre primo-saisonniers et profils plus expérimentés. La grande majorité des personnes accompagnées réside sur le territoire du CATLP, confirmant l'ancrage local du dispositif dans le bassin d'emploi touristique.

Typologie des demandes

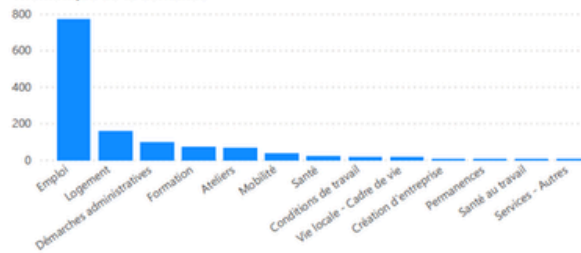
Nombre de demande 2025

1246

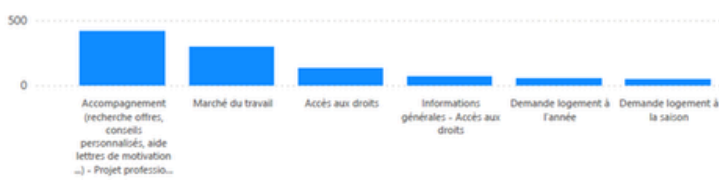
Mode de contact



Thématique de la demande



Type de démarche accompagnée



Le volume d'activité reste très élevé. Les thématiques les plus sollicitées sont l'emploi, le logement, et les démarches administratives, devant la formation, la mobilité et la santé. La relation directe demeure privilégiée (63 % des demandes en échange direct par téléphone ou en physique). Ce besoin de proximité confirme l'importance du lien humain dans un contexte de saisonnalité souvent instable.

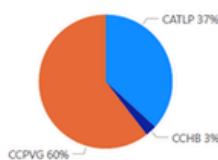
Typologie des employeurs partenaires

Le réseau des 226 employeurs partenaires constitue un appui majeur pour la MTS, illustrant l'importance croissante accordée à l'emploi saisonnier et la confiance renforcée envers le dispositif. Avec 60 % issus de la CCPVG, la mobilisation est particulièrement forte dans les Vallées tout en intégrant une présence notable du CATLP. L'augmentation du nombre de structures engagées traduit une volonté collective d'améliorer l'attractivité des emplois saisonniers. Les employeurs bénéficient d'un appui concret : soutien au recrutement, visibilité accrue des offres, gestion du turn-over et accompagnement social de leurs salariés.

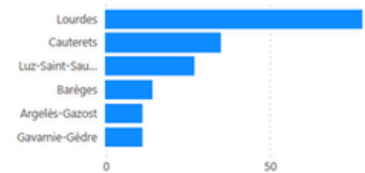
Nombre d'employeurs partenaires

226

Origine géographique des employeurs



Situation géographique des employeurs



Secteur d'activité d'appartenance



Offres d'emploi collectées et mises en relation

L'année 2025 se caractérise par une forte dynamique de recrutement et un rôle accru de la MTS dans l'intermédiation entre employeurs et saisonniers. Avec 478 mises en relation, soit près de trois candidatures par offre, le dispositif démontre son efficacité à faire correspondre profils et besoins.

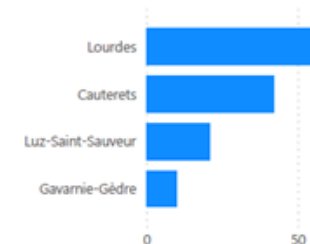
Nombre d'offres enregistrées en 2025

174

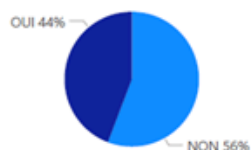
Nombre de mises en relation en 2025

478

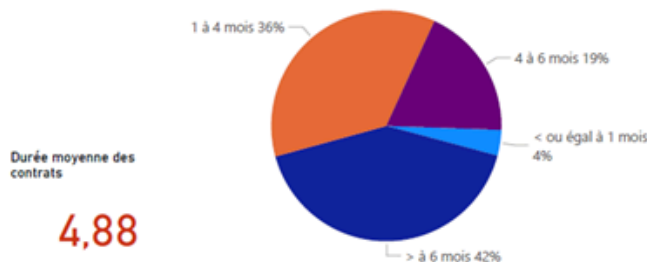
Lieu de travail



Offres logées



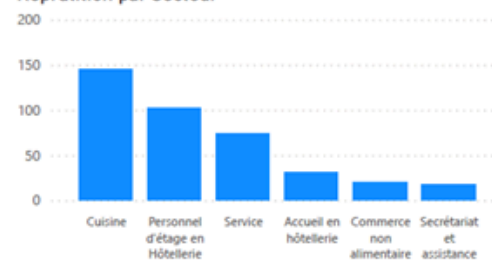
Répartition de la durée des contrats



Durée moyenne des contrats

4,88

Répartition par secteur



La diversité des métiers proposés, la prédominance des bassins touristiques et la progression de l'offre de logements — encore insuffisante — illustrent les tendances de l'année. Ces résultats confirment la valeur ajoutée du dispositif pour les entreprises et son importance dans l'équilibre du marché saisonnier local.

Le programme Trav'Ailleurs saisonniers accompagne de jeunes bénéficiaires de la protection internationale de moins de 25 ans vers une première expérience professionnelle en France, en combinant ateliers, accompagnement social et immersions en emploi saisonnier. Il renforce le vivier de main-d'œuvre, améliore l'adéquation profils-besoins et favorise une intégration sociale durable.

En 2025, le programme Trav'Ailleurs saisonniers, porté par la MTS de l'UDAF 65, financé par la Fondation Total Energie pour la jeunesse a accompagné **14 jeunes bénéficiaires de la protection internationale vers une première expérience professionnelle en France**, grâce à un dispositif combinant ateliers, mises en situation, rencontres avec les employeurs, accompagnement social global et immersions dans les emplois saisonniers des Hautes-Pyrénées. L'année a marqué **une montée en puissance du programme, devenu plus fluide et plus immersif, avec une pédagogie centrée sur l'apprentissage en situation réelle et un renforcement des partenariats employeurs**. L'étude d'impact révèle des progrès notables : meilleure autonomie sociale (capacité à identifier des ressources, aisance relationnelle), montée en compétences professionnelles, confiance accrue dans leur parcours et un taux d'accès à l'emploi de 86 %. Les principaux freins persistent — mobilité, logement, accès à la formation — mais l'accompagnement intensif et la coordination avec les acteurs du territoire permettent de sécuriser les parcours. En 2025, Trav'Ailleurs s'affirme ainsi comme un levier d'insertion, d'intégration sociale et de renforcement du vivier de main-d'œuvre saisonnière.



Lien vers l'étude d'impact :

<https://page.impacttrack.org/trav-ailleurs-saisonniers>



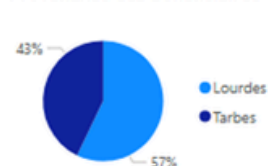
Bilan projet Trav'ailleurs saisonniers - 2024-2025



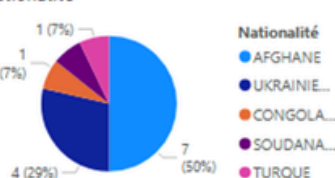
Nombre de personnes intégrées dans le programme

14

Provenance des bénéficiaires



Nationalité



Nombre de mise en relations employeur

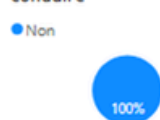
46



Répartition par sexe



Disposent du permis de conduire



Situation à l'issue du programme



Poste occupé



Moyenne d'âge

22

Accompagnement initial



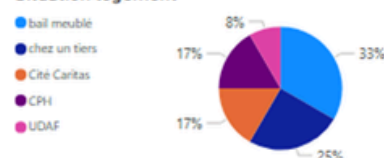
Nb heures rdv individuels

77

Nombre d'heures d'atelier réalisées

75,5

Situation logement



Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Renforcer la qualité et la durabilité des parcours saisonniers (parcours Opérateur 4 saisons, articulation emploi-formation-accompagnement social).
- Consolider les filières HCR et montagne pour améliorer la lisibilité des métiers et la reconnaissance des compétences.
- Poursuivre l'ancrage territorial en maintenant une présence de proximité dans toutes les vallées et en structurant un réseau de « guichets territoriaux » (emploi, logement, santé, mobilité, droits).
- Renforcer la coopération avec France Travail, Mission Locale, acteurs sociaux et du logement pour garantir un accès fluide aux services.
- Contribuer aux politiques publiques de logement, d'attractivité et de conditions de travail, notamment via les projets structurants de Lourdes et Cauterets.
- Pérenniser la pédagogie "in vivo" du programme Trav'Ailleurs : ateliers en emploi, mises en situation, retours d'expérience et tutorat employeurs.
- Sécuriser les éléments clés d'un parcours durable : mobilité partagée, micro-budgets d'installation, logement et accès aux droits en continu.
- Renforcer les passerelles vers la formation qualifiante et valoriser les compétences acquises « en saison » pour ouvrir des débouchés (HCR, montagne, opérateur 4 saisons...).



5

**ORGANISATION
INTERNE DES SERVICES
DE L'UDAF**

Pôle Ressources Economiques, Logistiques et Humaines



Les services de l'Udaf 65 sont placés sous la direction de Mme TOUAHRIA Najette.

Les équipes sont organisées autour de 4 missions :

- La représentation, la défense et la promotion des familles
- Les services aux familles
- La protection des personnes et des familles
- L'accompagnement des personnes vulnérables par le logement

Et d'un pôle de ressources économiques, logistique et humaines.



Le pôle ressources économiques

En 2025, le pôle ressources économiques a **poursuivi son soutien aux activités de l'UDAF 65** à travers notamment les demandes de subventions, appel à projets et suivi des budgets. L'année a été marquée par le **déploiement du module « note de frais » sur le logiciel Nibélis**, permettant la dématérialisation des demandes de frais des salariés, ainsi que par la **préparation de la passation entre la responsable du service et sa future successeure**.

Par ailleurs, dans une logique d'harmonisation des outils, de sécurisation des procédures comptables et d'amélioration du suivi financier, le pôle comptabilité générale a engagé des changements de logiciel qui seront mis en place en 2026.

D'une part, le **dispositif de refacturation aux personnes accompagnées sera intégré au nouveau logiciel Gestion Habitat**. Ceci permettra une gestion plus fine et centralisée des redevances, facturations et suivis individuels. Cette évolution a pour objectif d'améliorer la traçabilité des opérations, la lisibilité des comptes pour les équipes et de renforcer la fiabilité des données transmises.

D'autre part, le pôle prévoit le **changement du logiciel de comptabilité générale avec le passage sur le logiciel EIG**, en cohérence avec les orientations du réseau UNAF. Cette transition vise à renforcer la conformité des pratiques comptables, à améliorer le reporting financier et à favoriser une meilleure interconnexion avec les outils utilisés au niveau national.

Ces changements ont nécessité et nécessiteront en 2026, une période d'adaptation pour les équipes, ainsi qu'un travail de reprise et de paramétrage des données, mais constituent un levier important de modernisation et d'optimisation des processus administratifs et financiers du service.

Les affaires générales



Les affaires générales regroupent l'ensemble des processus achat, moyens matériels, informatiques, utiles et nécessaires à la continuité d'activité. Les événements majeurs de l'année 2025 :

- **Inventaire** du matériel informatique.
- **Suivi des travaux** de la Nouvelle Résidence d'Accueil – Soleil des Cimes.
- **Soutien logistique et maintenance** :
 - aux nouvelles activités Espace Rencontre et Maison de la famille itinérante ;
 - au suivi du déménagement de la résidence La CENA et à l'ouverture de la nouvelle Résidence d'accueil ;
 - Aménagement des espaces professionnels sur le nouveau site ;
 - au suivi et à l'extension du parc des copieurs et de la flotte de véhicule de services.
- **Contribution au démarrage du projet immobilier.**

Les ressources humaines

Le personnel

La moyenne d'âge des salariés au 31/12/2025 est de 44.69 ans.

L'ancienneté moyenne au 31/12/2025 est de 9.05 ans.

Au niveau des mouvements du personnel :

- En CDI :
 - 9 entrées soit 9 ETP
 - 5 sorties soit 5 ETP
- En CDD (conclus et échus dans l'année) :
 - 8 soit 6.95 ETP en remplacement
 - 4 soit 3.5 ETP pour surcroît d'activité
- 3 CDD transformés en CDI

Les stagiaires :

- 7 stagiaires accueillis :
 - 3 : Stage de découverte en collège ou lycée de courte durée
 - 4 : Stage professionnel en cursus de formation diplômante sociale de plus de 2 mois (rémunéré ou non)

2 contrats d'apprentissage :

- 1 chargée de mission PJM
- 1 conseillère animatrice MTS / MDFI

1 Référent social MJPM mis à disposition par le Groupement des Associations Tutélaires 24 (Dordogne) en formation CNC MJPM

Les chiffres clés des RH

Au 31.12.2025 :

- **77** salariés dont :
 - 64 femmes
 - 13 hommes
 - 8 CDD soit 7.1 ETP
 - 69 CDI soit 67.1 ETP
- **40** formations suivies



La formation

Dépenses totales :

- Coût pédagogique 45 075 €
 - Dont 35 % sur le plan de Développement des Compétences
 - Et 65 % hors Plan de Développement des Compétences

Modalités de suivi des formations :

- 25% en Distanciel
- 65% en Présentiel

Participation à plusieurs colloques dont :

- Journée Interprofessionnelle en Santé Mentale Journée interdépartementale de de la PJM.
- Colloque Espace rencontres enfants-parents : la singularité des situations, une richesse et un défi.
- CNDPF : L'IA générative au service de la protection de l'Enfance : enjeux défis et opportunités pour les familles et les professionnels.

Les formations :

- Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Mission de la pension de famille et posture professionnelle
- Médiation parents-adolescents
- Intervenir en espace rencontre
- Enquêtes sociales ordonnées par le Juges aux Affaires Familiales
- Faire ensemble, se former pour vivre des coopérations
- Formations qualifiantes :
 - DU Leadership et Ressources Humaines,
 - CAFERUIS,
 - Chef de service ESSMS,
 - Assistante tutélaire.
- Logiciels métiers : Nibelis
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Habilitation électrique initiale

En 2025,
**69 salariés ont
bénéficié de
2750 h de
formation**



Les relations avec les Instances Représentatives du personnel

Le Comité social et économique (CSE) :

Le CSE (format moins de 50 salariés) était en place depuis les dernières élections d'Octobre 2021.

En 2025, 5 réunions ont eu lieu dont une portant sur la Santé Sécurité et les Conditions de Travail .

En octobre 2025 : **Des élections professionnelles ont été organisées dans le cadre du renouvellement de l'instance dans un format nouveau : + de 50 salariés.** 3 réunions se sont organisées entre octobre et décembre 2025 afin d'installer le nouveau CSE et établir conjointement le cadre de son fonctionnement pour les 4 prochaines années.

Le nouveau CSE a délibéré en faveur du co-financement ASC (15 000€) plus de la participation de l'employeur, afin de permettre une continuité des actions engagées en matière de soutien du pouvoir d'achat des salariés. **Ainsi, en 2026, pour la 3ème année consécutive, l'ensemble des salariés bénéficieront de titres-restaurants d'une valeur journalière de 5 €.**



Les actions en faveur de la Qualité de Vie et des Conditions de travail (QVCT)

Le troisième Vis ma Vie au Travail

Cette action a pour objectifs de comprendre le travail de son/ses collègues, de favoriser la transversalité et de renforcer la coopération interservices. Des binômes sont constitués et chacun passe 1 journée à suivre son collègue. En 2025, un nouveau format a été initié à partir des 2 précédents RETEX. Au cours du 2^{ème} trimestre, 20 salariés issus de tous les services se sont portés volontaires pour participer à cette action.

Les retours de cette troisième expérience sont encore très positifs et encouragent sa poursuite dans ce nouveau format. Quelques retours des participants :

- « C'est intéressant même sur le même service »
- « Cela permet une ouverture en terme de pratiques professionnelles »
- « J'ai découvert un nouveau service »
- « Cela aide à comprendre comment travailler et collaborer ensemble »
- « C'est utile pour mieux communiquer »
- « J'ai pu rencontré et échangé avec une nouvelle collègue »

Mise en place du Télétravail pour tous les services et professionnels

En avril 2025, le télétravail a été instauré sur la journée du vendredi. L'objectif était de favoriser l'équilibre entre temps de travail et temps libre, en limitant les risques liés au déplacement entre le domicile et le lieu de travail, et tout en garantissant le service aux publics accompagnés (visites à domicile, permanences et activités sur site etc.).

Une réunion institutionnelle et la journée des 80 ans de l'UDAF le 10 octobre 2025

Dans le cadre des Journées Régionales co-organisées avec l'URAF Occitanie, **les salariés de l'UDAF 65 ont été invités à participer à la journée du vendredi consacrée à la célébration des 80 ans de l'association.** Ce temps partagé a constitué un moment fort de qualité de vie au travail et de cohésion en offrant aux équipes l'occasion de se retrouver hors du cadre habituel, de rencontrer les bénévoles et représentants familiaux, et d'échanger autour des valeurs qui fondent l'identité de l'UDAF. La participation des salariés à cet événement a permis de renforcer la dynamique collective, de valoriser leur engagement au quotidien et de créer un espace de reconnaissance et de convivialité favorisant le lien entre tous les acteurs du réseau.

La prévention des risques

- **Prévention des risques Psychosociaux** : En décembre 2025, une action de sensibilisation au harcèlement et aux violences sur le lieu de travail a été animée par les services de prévention de l'ASMT pour 7 professionnels, non formés en 2024 et nouveaux entrants : échanges autour de situations réelles, rappel des dispositions règlementaires et présentation du dispositif UDAF.
- **Prévention des risques liés à l'isolement** (accidents, agressions, malaises) : En juillet 2025, déploiement d'un Equipement de Protection du Travail Isolé (PTI). C'est un dispositif complémentaire de prévention disponible pour tous les professionnels et sur tous les sites de l'association.

Perspectives 2026 et amélioration qualitative

- Poursuite de la dématérialisation des processus RH : entretiens professionnels, formation, DUERP
- Aménagement et installation dans les nouveaux locaux

Les temps forts de l'année

- Dématérialisation des processus RH – temps de travail, notes de frais
- Soutien logistique aux nouvelles activités

Organigramme au 14.04.2025

ORGANIGRAMME UDAF 65



Monique DUPUY-ADISSON
Présidente

Najette TOUAHRIA
Directrice Générale

Pole Economique

Véronique BOIS
Michèle LAISAC
Cadre-manager

Murielle MARTUCHOU
Audrey SARRABERE
Comptables

Cécile GARROS
Virginie LAFFAÏLE
Jean-Claude SALA
Comptables tutelles

Fabienne SALLES

Directrice Adjointe Pôle RH et Affaires générales

Maud BRANTUS
Directrice Adjointe Pôle Action Sociale

Service logement accompagné

Morgane MENA
Cadre expert

Lydie LAMOLLE
Assistante administrative

Stéphanie ABY
Floriane TOGNONI
Léna BAQUE (CDD)
Plateforme d'accompagnement des personnes étrangères

Lise GONZALES
Sarah LEUCUSSAN
Léna BAQUE (CDD)
Plateforme d'accompagnement social par le logement

Pauline TAILLANDIER
Floriane TOGNONI
Anne DELLA-ROSA
Plateforme Logement adapté

Lise GONZALES
Coordinatrice maintenant et logistique

Protection juridique des majeurs

Delphine BRICHE
Sylvie CHATARD
Cadres experts

Claire DUMAS
Cadre-expert juridique

Marie DRATZ
Assistante juridique

Neeve CASTAING (CDD)
Chargée de mission

Marie ANDRIGNETTE
Coralie BONNET
Céline BOREL
Amélie DUMONT
Christel GOBBATO
Elodie LASSERRE (CDD)
Sanae MASRAR
Tiffany OUTREBON
Emilie PINHO
Assistants tutélaires

Emilie ARTIGUE
Groupe d'expression

Laurent ASTUGUEVIELLE (CDD)
Nadège BAUTE
Eric BILLARD
Marine CASTEX
Damien CHESNOT
Anais CIEUTAT
Céline FAIRE
Claire GERVOT
Youness GHANEM
Yannick GLEN
Isabelle JULY
Léna LAHERRE (CDD)
Céline LAMBERT (CDD)
Tony MAURIN
Mathieu MERCURY
Aurélien PAILLOUS
Othilie PELHATE
Alexandra PINTO
Marie-Pierre POUY
Marion SOULE (GAT24)
Marc TREPOUT
Anne-Sophie VEBER
Délégué(e)s Mandataires

Espace rencontres

Damiana GUITVARCH
Cadre Expert

Stéphanie GALAN
Assistante administrative et d'accueil

Adi SERDAREVIC
Emilie ALLIEZ
Laurine ELUERE
Intervenants sociaux

Solenne PICARD
Psychologue

Médiation familiale
Emilie ARTIGUE
Médiatrice familiale

AGBF** Enquêtes sociales Administrateur Ad'hoc

Lydie LAMOLLE
Assistante administrative

Marie-Pierre SENSEY
Coordinatrice de parcours

Sandra PASCOU
Laurine ELUERE
Déléguée aux prestations familiales / Référente sociale

Pole RH

Sylvie MATRAS
Chargée de mission RH

Xavier CARA-DOSSUS
Coordinateur maintenance et logistique

Institution familiale
Aurore GIAVARINI
Cadre Expert Institution familiale

Christine MISTCHOUK-CLUTIER
Coordinatrice Présidence-Direction

Stéphanie GALAN
Assistante en charge de la représentation familiale

Maison de la famille

Marion OLLIVIER
Cadre-manager

Aurore GIAVARINI
Cadre expert

Christine MISTCHOUK-CLUTIER
Coordinatrice Présidence-Direction

Maison de la Famille Itinérante

Jessica ALKAMA
Conseillère numérique

Claire GERVOT - PCB
Delphine ROY
Anais TROUSSARD - PCB - ISTF
Conseillères animatrices

Maison du Travail Saisonnier

Fanny MILLARD
Chargée de mission emploi projet

Léa MENJOU (CDD)
Conseillère animatrice

** Légende :

AGBF : Aide à la Gestion du Budget Familial
ISTF : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
PCB : Point Conseil Budget

Mis à jour le 13/04/2026

Les partenaires

Dans le cadre des missions et des services confiés à l'UDAF, le partenariat avec les divers acteurs du département est essentiel. Les relations peuvent être d'ordre financier, de mandant ou de relation collaborative.

Ainsi l'UDAF 65 est amenée à travailler tout au long de l'année avec :

- La Préfecture et ses services
- La DDETSP et ses services
- L'Agence Régionale de Santé Occitanie
- Le Conseil Départemental et ses services
- L'Education Nationale
- Le Tribunal Judiciaire
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La Mutualité Sociale Agricole
- Les Centres Communaux d'Actions Sociales
- La Banque de France
- Pôle Emploi
- Action Logement
- Les Services d'aide à domicile
- La Ligue de l'Enseignement
- Le SIAO
- Les Bailleurs publics et privés
- Le Centre Hospitalier Spécialisé de Lannemezan, les CMP du département, les hôpitaux de jour
- Le Centre Hospitalier de Bigorre
- Les Cliniques spécialisées
- Les Cabinets d'infirmiers
- Les Etablissements de santé, Maisons de retraite
- Les Associations tutélaires
- Les Mandataires privés
- Le FJT ATRIUM
- Le CADA
- Les Associations Caritatives
- Le CHRS
- France Terre d'Asile
- Le Lions Club Tarbes Adour
- Les Associations dans les différents champs d'activités sociales intervenant dans les communes du département

CLAIA DUMMAS
Cadre expert (trique)

Cette liste n'est pas exhaustive.

De nouveaux partenariats se créent à chaque nouveau projet, chaque fois que cela est dans l'intérêt des familles ou des personnes que nous accompagnons au quotidien, à chaque occasion de créer du lien avec les acteurs du champ de l'accompagnement social et médico-social afin que nous œuvrions chaque jour tous ensemble, unis pour les familles !



Coordonnées

**UNION DEPARTEMENTALE DES
ASSOCIATIONS FAMILIALES**

Siège social

30 Avenue de Saint Exupéry
65000 TARBES
05.62.44.26.44

**Services mesures judiciaires et
accompagnement par le logement**

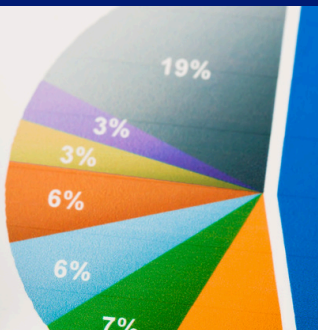
10 Quater rue Jean Larcher
65000 TARBES
05.62.44.26.44

www.udaf65.fr 

@UDAFDesHAUTES-PYRENEES 

@UDAF65 

2025



Udaf
Hautes-
Pyrénées

UNIS POUR LES FAMILLES

RAPPORT FINANCIER



UNIS POUR LES FAMILLES